L'Unité...

Le journal du syndicat Solidaires Finances Publiques

Solidaires Finances Publiques

Supplément

Numéro 1149

21 décembre 2021

LE JAC!

L'agenda de Biarritz

CONSEIL SYNDICAL
Lundi 16 mai 2022
16 h 30 - 17 h 30

Lundi 16 mai 2022 --- 18 h - 20 h 30

18 h - 20 h Accueil des congressistes. Ouverture du congrès et début des travaux avec présentation du règlement intérieur, COD (Commission d'Organisation des Débats). Présentation par la secrétaire générale de l'activité. Interventions sur l'activité.

20 h 30 Dîner.

Mardi 17 mai 2022 --- 8 h 30 - 20 h 30

8 h 30 Réponse sur l'activité
Présentation de la méthode de travail pour l'orientation et les ateliers.
Présentation par la Secrétaire générale du rapport d'orientation intégrant le revendicatif.
Présentation des motions d'actualité.
Début des interventions sur le rapport d'orientation intégrant le revendicatif.

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 Travaux en ateliers.

20 h 30 Dîner et soirée.

Mercredi 18 mai 2022 --- 8 h 30 - 20 h 30

8 h 30 Suite des interventions sur le rapport d'orientation intégrant le revendicatif.
Intervention d'un.e invité.e (égalité femmes/hommes).
Restitutions des débats des ateliers par les pilotes et précisions sur les pistes de réflexion.

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 Trésorerie + commission de contrôle. Interventions + réponses + 3 votes + élection de la commission de contrôle.
Assemblée Générale de «LA SOLIDARITÉ». Interventions + vote.
Intervention d'un.e invité.e (Maison des lanceurs d'alerte).
Organisation des travaux statutaires : informations sur les votes des modifications statutaires votées en AG et vote sur les voeux.

20 h 30 Dîner.

Jeudi 19 mai 2022 --- 8 h 30 - 20 h 00

8 h 30 Réponses aux interventions sur le rapport d'orientation intégrant le revendicatif.
Deuxièmes interventions sur l'orientation.
Intervention d'un.e invité.e (Solidaires).

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 Dernière réponse sur l'orientation intégrant le revendicatif. Vote.
Vote sur les motions d'actualité.
Intervention d'un.e invité.e (Visa).
Election du Bureau National. Clôture du congrès.

Soirée de clôture.

Sommaire...

Page 3 — Édito
Cap sur Biarritz pour le 33ème congrès de Solidaires Finances Publiques

Page 4 — AG de «La Solidarité» Elections des commissaires aux comptes

Pages 5 à 21 — Rapport d'activité et rapport d'orientation intégrant le revendicatif

Pages 22 à 25 — Les ateliers

Pages 26 à 28 — Les modifications statutaires

Pages 29 à 31 — Règlement intérieur Préparation et organisation du congrès

L'Unité...

Rédaction /Administration :
Syndicat national Solidaires Finances Publiques
BOITE 24, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44
contact@solidairesfinancespubliques.org
solidairesfinancespubliques.org

Directrice de la Publication :
Ophélie VILDEY

Rédacteurs graphiste :
Laurent Westeel - Brigitte Bouteille - Marie-Pierre Castermant

ISSN 2105-0910
Commission paritaire n° 1014S07013
Imprimerie P. Image
12 rue notre dame des victoires 75002 Paris
09.65.12.37.14
Abonnement annuel : 6,5 €

Edito...

Cap sur Biarritz pour le 33ème Congrès de Solidaires Finances Publiques

Après avoir essuyé quelques rafales qui ont amené Solidaires Finances Publiques à tenir son dernier Congrès en décembre 2020 en distanciel en raison de la pandémie, 18 mois plus tard le syndicat tiendra son 33ème Congrès à Biarritz. Nous espérons qu'aucun vent mauvais ne viendra freiner cette instance démocratique de notre organisation.

Ce mandat s'est tenu sur une durée inédite pour notre organisation. Dix huit mois d'action syndicale tournée vers la protection des personnels, dix huit mois à construire des mobilisations pour contrer les politiques destructrices en matière environnementale, économique et sociale.

Le 33ème Congrès sera un moment particulier pour notre organisation syndicale. Instant privilégié de notre démocratie interne, les délegué.es des 150 sections que composent notre syndicat national se retrouveront pour débattre, échanger et élaborer notre revendicatif pour les 2 prochaines années. Ce Congrès se fera dans un contexte particulier marqué par des enjeux électoraux multiples, élections présidentielles, législatives mais également les élections professionnelles qui se dérouleront le 8 décembre 2022. Au-delà de ces échéances, de nombreux sujets seront soumis aux débats : les questions sociétales pour porter notre idéal de société basée sur les solidarités, la justice fiscale, la justice sociale et environnementale, l'évolution des missions et des structures avec les sujets de l'intelligence artificielle et de la présence territoriale de notre service public, les conditions de travail avec la mise en place du télétravail, les droits et garanties des personnels de la DGFiP avec la déclinaison de la loi de la transformation de la Fonction Publique. Cette dernière continue à se mettre en œuvre avec notamment le recours à la contractualisation au sein de notre administration dans le cadre des recrutements dans la Fonction Publique.

Il s'agira dans cette semaine d'apporter les réponses syndicales en termes de revendications et de stratégie d'action pour que notre syndicat de transformation sociale et de défense des personnels dans le cadre de l'intérêt général puisse continuer à agir et à se développer.

Notre syndicat s'est toujours mis en capacité de relever les défis qui se présentaient à lui.

Aujourd'hui comme hier, Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble de ses militants, répondra présent dans ce contexte inédit et difficile qui se pose aux agentes et agents de la DGFiP, du Ministère et plus globalement au monde du travail.

C'est avec détermination, conviction, et engagement que les délégué.es des sections seront présent.es pour porter au débat, leurs contributions après avoir échangé avec les adhérentes et les adhérents lors des assemblées générales qui auront précédé : c'est aussi cela un syndicat national d'adhérent.es.

Une certitude demeure, c'est de façon unie et solidaire que nous reprendrons le chemin de la confiance et de l'espoir, qui nous permettra de rester debout pour affronter l'adversité.

Election à la commission de contrôle de Solidaires Finances Publiques

Appel à candidature

Conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts du syndicat, le Congrès doit procéder à l'élection des 4 membres de la commission de contrôle.

Election au conseil d'administration de «La Solidarité»

Appel de candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts de «La Solidarité», le renouvellement du conseil d'administration s'effectue par tiers tous les deux ans.

Les candidatures pour chaque élection doivent être adressées au siège du syndicat avant le 15 avril 2022, délai de rigueur.

AG de «LA SOLIDARITÉ»...

Mercredi 18 mai 2022
16 h 00
Palais des Congrès

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et d'activité
- Rapport de trésorerie
- Rapport de la commission de contrôle
- Vote des rapports et quitus
- Vote sur l'article 6 des statuts du règlement mutualiste
- Election au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- Questions diverses.

La commission de contrôle de «La Solidarité» comprend 2 membres, l'article 52 des statuts dispose de les renouveler tous les deux ans. L'assemblée générale procède à leur élection à bulletins secrets.

Le conseil d'administration de «La Solidarité» est soumis aux dispositions du Code de la Mutualité. Il gère le versement des secours aux adhérents de la société de secours mutuel, conformément aux statuts (dont il peut proposer la modification) et il est responsable de la trésorerie mutualiste.

Les délégués au Congrès de Solidaires Finances Publiques sont également les délégués des adhérents à l'AG de la Solidarité. Ils votent sur le rapport de trésorerie, sur les questions diverses, ils élisent les administrateurs de la Solidarité, le bureau du conseil et la commission de contrôle.

Les votes sont effectués par mandats décomptés de la même manière que pour le Congrès de Solidaires Finances Publiques (à raison de 100 mandats maximum par délégué).

Les propositions de modifications sont présentées par le conseil d'administration, mais toute question dont l'examen est demandé 8 jours au moins avant l'AG par un quart au moins des membres de la Solidarité, est obligatoirement soumise à l'assemblée générale.

Les candidatures à la commission de contrôle doivent être adressées au siège du syndicat avant le 15 avril 2022, délai de rigueur.

«LA SOLIDARITE» est une société de secours mutuel, ouverte à tous les adhérents de Solidaires Finances Publiques à jour de leur cotisation.

«LA SOLIDARITE» verse des secours exceptionnels :
– aux adhérents subissant des aléas douloureux de la vie,
– pour alléger si nécessaire la charge d'envoi des enfants en colonies de vacances ou séjours linguistiques.

Toutes les demandes doivent être transmises à «La Solidarité» par l'intermédiaire du secrétaire de section.

RAPPORT D'ACTIVITÉ & D'ORIENTATION...

Présenté par Anne GUYOT-WELKE

Uni.es et solidaires, nous gagnerons ensemble

Notre dernier Congrès s'est déroulé dans un contexte inédit et l'orientation portée indiquait que notre boussole devait être celle de la réflexion permanente et de faire évoluer notre outil syndical au regard des enjeux de la période.

La phase qui s'est écoulée depuis n'a pas été une sinécure et notre organisation a su répondre à cette situation improbable due à la crise sanitaire.

Le mandat qui s'ouvre ne sera pas non plus un long chemin tranquille, il sera marqué par des élections multiples en 2022 qui viendront percuter notre syndicalisme selon les résultats des différents suffrages : les élections présidentielles, législatives et professionnelles.

Il est évident que notre organisation devra faire face à des nouveaux défis tout en tirant les enseignements de notre expérience de ces derniers mois.

Rapport d'activité & d'orientation...

La période écoulée a mis en exergue les sujets que nous dénonçons depuis un grand nombre d'années celle des inégalités : territoriales, économiques sociales ou environnementales.

Les signaux d'alerte ont été tirés bien avant la crise et le néolibéralisme poursuit ses attaques sur tous les plans.

Alors que l'on aurait pu espérer que le monde d'après donne naissance à un monde plus juste, plus progressiste en termes de protections sociales, plus vertueux sur le plan environnemental et pacifiste, les constats sont tout autres.

L'oppression s'inscrit durablement dans certaines parties du globe, le productivisme engendre entre autre un appauvrissement des richesses naturelles et réchauffe dangereusement la planète. Le monde de la finance continue d'imposer ses lois aux responsables politiques sur le monde du travail. Ils engendrent des profits scandaleux, alors que dans le même temps la situation des plus pauvres s'aggrave, contrairement à la théorie du ruissellement tant vantée au début du quinquennat d'Emmanuel Macron.... La démocratie dans un certain nombre d'États est en danger, les contres pouvoirs (justice, presse, syndicats…) y sont réduits à néant, les droits fondamentaux menacés, circonscrits, attaqués et les lois liberticides de plus en plus nombreuses. Dans ce contexte et de part le monde, les femmes paient un lourd tribut : le droit à l'avortement, le droit à leur éducation sont attaqués et remis en cause, les violences et les inégalités sont de plus en plus importantes. C'est aussi le cas des personnes LGBTQIA+ qui sont de plus en plus attaqué.es voire tué. es. Le racisme, la xénophobie, le fascisme, les extrémismes religieux, l'islamophobie, l'antisémitisme sont des maux qui ressurgissent et gangrènent peu à peu nos sociétés.

Le monde du travail continue d'être malmené. Les contre-réformes sociales mettent à mal les acquis sociaux. Le développement des plateformes numériques, comme par exemple Uber, accroît la tendance à la précarisation de ces travailleuses et travailleurs sous le statut de micro-entrepreneur (sans droit du travail et de Sécurité sociale) pour une rémunération de misère... La place désormais occupée par les outils numériques, l'intelligence artificielle, standardise l'ensemble du process de travail, l'organise pour le rendre prévisible et contrôlable et au final automatisable. Ces évolutions transforment en profondeur le travail, sa nature, son organisation. Elles contribuent à son intensification et à sa perte de sens.

La France n'est pas épargnée par ces attaques de tous ordres. Les choix politiques de la présidence Macron s'inscrivent dans cette droite ligne libérale autoritaire.

Les politiques publiques en matière environnementale, fiscale et sociale servent principalement et de manière indécente les acteurs économiques et financiers, les plus riches. Elles assèchent les espérances et fragilisent la démocratie.

Face à ce tableau sombre, le mouvement social malgré les difficultés ne faiblit pas, il se transforme, se réinvente et Solidaires Finances Publiques doit contribuer à remobiliser les salarié·es en réenchantant nos luttes et nos combats. Ce postulat est plus que jamais juste et vital pour porter notre idéal de société afin de laisser aux futures générations un monde plus juste, plus solidaire, plus respectueux de notre planète.

Alors que l'on fêtait il y a peu les 150 ans de la Commune, temps fort de la révolte des plus faibles, nous devons comme ces femmes et ces hommes retrouver le chemin des idéaux et du sens du collectif pour que nos lendemains chantent à nouveau.

Un monde à la recherche de nouvelles aspirations

La question climatique et le renforcement des injustices économiques et sociales imposent un autre monde.

Les réponses ou les non réponses apportées par la loi climat et la COP 26 sont en deçà de l'urgence climatique, elles verdissent seulement des politiques libérales, alors que le réchauffement climatique se poursuit inexorablement.

C'est dans ce contexte que notre syndicat combatif et force de propositions doit prendre toute sa place.

• Dans la lignée de nos engagements, penser et construire le monde de demain est un défi sociétal et par conséquent syndical.

En étant un syndicat de transformation sociale, Solidaires Finances Publiques doit contribuer, avec d'autres organisations comme Attac, Solidaires interpro mais aussi des ONG, à la transformation environnementale. Nous devons continuer à faire et à porter des propositions de changements, à la DGFiP, au ministère, à l'interpro, en passant par la fonction publique mais également avec d'autres partenaires sans oublier la dimension européenne au sein notamment de l'UFE. Il nous faut faire entendre et vivre les propositions du plan de rupture, élaborées par le collectif « plus jamais ça ».

Ce plan de rupture fixe 10 objectifs et pose les stratégies pour transformer le monde et atteindre celui auquel nous aspirons. Les propositions portées sont du domaine de l'accessible à condition qu'elles soient partagées par le plus grand nombre. Le mouvement social et donc syndical doit s'en emparer pour faire changer les politiques internationales, européennes et nationales.

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut en finir avec la financiarisation de l'économie, en finir avec un système économique qui épuise nos ressources et pollue, en finir avec des inégalités sociales et territoriales, en finir avec une répartition des richesses injuste. Et c'est possible ! Solidaires Finances Publiques y contribuera et plus particulièrement dans les domaines de prédilection comme la fiscalité, les services publics.

• Construire un autre système qui respecte l'environnement, mais qui nécessite de quitter le système productiviste, de repenser une société de consommation plus vertueuse en matière sociale et environnementale.

Les différents rapports du GIEC et tout particulièrement le dernier mettent en évidence que chaque acteur de la société, les États, les acteurs économiques, les citoyens et citoyennes doivent agir au plus vite. Ce rapport met en avant la transition énergétique comme un enjeu décisif et le choix des énergies de demain est capital. Mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles ou carbonées impose également des changements dans notre système de production et de consommation. Dans le cadre du commerce international, il faut revoir les accords internationaux qui favorisent les multinationales bien souvent les plus polluantes et participent à l'exploitation des travailleurs et travailleuses des États socialement les plus fragiles, sans aucune contrepartie fiscale. Ainsi il faut en finir avec l'impunité des pollueurs et les faire contribuer au changement du système de production, de transport et de consommation. Il faut accompagner de nouvelles formes d'économie s'appuyant plus largement sur les productions locales.

• Agir du local au global

Les engagements de notre syndicat ne doivent pas être des mots vains, ils doivent prendre réalités dans notre outil syndical du local au national.

Ainsi, porter le changement qu'un autre monde est possible, doit se faire au plus près du terrain, au plus près des populations. Notre organisation a toute légitimité pour y prendre sa place.

Nous devons porter nos analyses, donner les moyens aux sections, de pouvoir les diffuser aux adhérent·es, aux citoyens et citoyennes et participer aux actions organisées dans les différents territoires afin de leur donner de la visibilité.

Ainsi, notre organisation s'engagera sur un travail approfondi avec les sections impliquées (militante·es et adhérent·es) dans les comités locaux d'Attac mais aussi au sein des collectifs « plus jamais ça », en mutualisant les initiatives, pour irriguer le réseau.

Cela passe également par une implication continue dans l'Union syndicale Solidaires et les Solidaires départementaux. Unis, avec les mêmes valeurs, nous nous devrons de réagir aux politiques de destructions de nos droits conquis et lutter pour améliorer notre système social.

Au plus près du terrain, nous agirons pour que les questions environnementales irriguent le quotidien de toutes et tous et se traduisent par des mesures concrètes sur

Rapport d'activité 2020/2022 : Malgré tout, Solidaires Finances Publiques toujours présent

Rendre compte de l'activité syndicale est un acte important de notre démocratie interne, il nous permet de tirer les enseignements de notre action syndicale dans son entièreté que ce soit sur la stratégie ou le revendicatif.

La période de 18 mois, entre nos deux congrès, a été marquée par la crise sanitaire qui nous a obligée à faire preuve d'une adaptation permanente sans se renier sur nos valeurs et tout en maintenant le cap sans se résigner dans nos combats, nos engagements et nos revendications.

Les choses n'ont pas été aisées, les pouvoirs en place qu'ils soient politiques ou administratifs ont continué leurs politiques destructrices en matière de protection sociale, de gestion RH, de politiques publiques sous l'égide du dogme libéral. À la fonction publique comme dans le secteur privé, à la DGFiP comme au Ministère, les attaques se sont poursuivies avec le choix assumé du « quoi qu'il en coûte » pour soutenir l'activité économique sans remise en cause du système de production et sans contrepartie, tout en réduisant les droits et acquis sociaux pour les travailleurs et les travailleuses, en maintenant le gel des salaires dans la fonction publique, engendrant le creusement des inégalités économiques, sociales et environnementales.

La riposte syndicale n'a pas été facile mais elle n'a pas été pour autant inexistante dans l'ensemble des secteurs que ce soit au niveau interprofessionnel, Fonction Publique ou à la DGFiP.

Ce contexte général s'inscrit également par la montée de l'extrême droite quel que soit son visage, la montée de l'individualisme attisée par le débat sécuritaire.

Malgré cette période inédite, complexe et régressive, Solidaires Finances Publiques est resté debout face aux adversités multiples.

nos lieux de travail. Ainsi, nous devrons dénoncer et mettre en évidence.

Nous ne devons pas avoir de scrupule à combattre la vision de la DGFiP axée sur la dématérialisation totale, le tout numérique à outrance qui émet autant de CO2 que l'aviation mondiale, qui produit des tonnes de déchets, ravage paysages et populations dans les pays les plus pauvres. Si nous pouvons être pour la modernité, celle-ci ne peut se faire au détriment de la planète et de ses hommes et femmes.

Il nous faut travailler à contraindre l'administration à rendre les bâtiments publics plus éco-responsables (éclairages moins énergivores, modes de chauffages moins polluants, isolation et végétalisation des immeubles…). Plus globalement, il nous faut agir pour que la proximité réelle soit une réalité, actrice d'un lien social qui n'a pas de sens dans l'e-administration. Tels, sont les enjeux que nous pouvons nous fixer sans avoir peur de les dépasser !

• La transition doit être financée par des investissements publics respectueux d'une fiscalité dite verte, juste et redistributive.

La transition environnementale s'impose à nous mais également pour les générations futures. Elle n'est possible que si son financement est juste. Ainsi la responsabilité des États est majeure, particulièrement en Europe et en France. Les politiques publiques dans ce domaine doivent être exemplaires et volontaristes. La dette, sujet majeur dans la période doit faire l'objet d'une approche globale. Pour les pays les plus pauvres, il faut passer de la suspension (prévue dans le dernier accord du G20) à l'annulation des dettes et permettre que leur développement économique et social ne soit pas contraint. Par ailleurs, la dette publique ne peut et ne doit pas toujours être prise de façon négative. S'endetter pour investir est de fait normal pour des États qui souhaitent associer la transition environnementale au progrès social et mettre fin aux inégalités de toutes sortes.

Face aux enjeux la refonte du système fiscal s'impose en prenant en compte les nouveaux besoins de financement et en introduisant plus de justice dans son architecture.

Cette réforme fiscale doit être associée à une harmonisation vers le haut entre les États. L'impôt mondial de 15 % sur les bénéfices pour les multinationales, validé par le G20, peut être analysé comme une 1ère étape, mais il est loin d'être suffisant et n'augure en rien la fin des paradis fiscaux. Aussi la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, demeure capitale. Les affaires médiatiques de ces derniers mois comme les Pandora papers, les Cum Ex Files associées aux plus anciennes comme les Panama papers, Lux leaks, confortent que les moyens techniques,

Atelier 1: Ecologie et fiscalité

L'endettement public pour financer des investissements publics est nécessaire, mais il doit être compensé par des recettes fiscales. L'enjeu de la fiscalité de demain est capital. Elle doit s'inscrire autour de notre slogan « justice fiscale, justice sociale » auquel s'ajoute « justice écologique ». La réforme et la refonte du système fiscal prennent encore plus de sens aujourd'hui.

La fiscalité environnementale actuellement mise en place apparaît illisible et très souvent injuste pour les populations. Elle fait fi, par exemple, du principe pollueur-payeur en exonérant de TICPE les transports aériens, pourtant les plus polluants. En n'étant pas au cœur des décisions, les mesures fiscales environnementales soumises à des impératifs de compétitivité, ne peuvent que colorer de vert pâle la fiscalité française.

Partie prenante d'une politique écologique, la fiscalité dite verte doit être un acteur puissant pour contrer les dégradations de l'environnement et améliorer le vivre ensemble. Cette politique doit s'intégrer dans une dynamique européenne. La France et l'Europe doivent jouer un rôle moteur à l'international.

Punitive ou incitative, la fiscalité comportementale participe grandement aux changements. Le but d'une fiscalité punitive qui fonctionne, est de disparaître à court ou moyen termes (avec ses recettes budgétaires) alors qu'une fiscalité incitative limite dans un premier temps les rentrées budgétaires. D'où la nécessité de mesurer ces effets et de les conjuguer au sein d'une approche fiscale plus globale afin de garantir les dépenses publiques d'investissements environnementaux. Une fiscalité écologique bien conçue ne peut donc remplacer une fiscalité de rendement mais s'y intègre. Dans un souci de justice et pour permettre l'adhésion de toutes et tous, elle doit fixer les enjeux, les moyens mis en œuvre pour y parvenir, en tenant compte des facultés contributives avec un volet redistributif pour les plus fragiles.

juridiques et humains donnés aux administrations en charge de la recherche et du contrôle sont largement insuffisants aux regards des enjeux budgétaires pour l'ensemble des États. C'est pourquoi un travail commun avec la plateforme judiciaire et paradis fiscaux, Attac, l'UFE mais aussi la Maison des lanceurs d'alerte est indispensable pour combattre ce fléau.

Le système capitaliste a pris en otage le destin des peuples et met le monde en souffrance

Pour Solidaires Finances Publiques, le néolibéralisme condamne et asservit le plus grand nombre. La crise mondiale actuelle nécessite de revendiquer et de se mobiliser pour un véritable partage des richesses qui contribuera à des droits nouveaux et à servir l'intérêt général.

• Changer le système est nécessaire, il faut revaloriser la valeur travail et faire contribuer la finance

Les crises sanitaires et environnementales ont rebattu les cartes et le temps de la redistribution est venu. Les entreprises du CAC 40, malgré un contexte défavorable sur le plan économique, n'ont cessé entre 2002 et 2019 d'augmenter leurs chiffres d'affaires avec +108 % , c'est +170 % pour leur bénéfices, et +267 % pour les dividendes. Dans le même temps, 2,1 millions de travailleurs et travailleuses vivent en dessous du seuil de pauvreté (référence 2017).

En contrepartie de ces profits indécents, la revalorisation des salaires du privé comme du public, des retraites du privé comme du public et des minimas sociaux doit être une priorité. Elle doit se coupler à la réduction du temps de travail, le passage aux 32H est économiquement possible et socialement juste.

L'autre priorité dans la période est la revalorisation des métiers dits de la « deuxième ligne » (aides à domicile, caissières, agent·es d'entretien, salarié·es de l'agroalimentaire…) occupés par des travailleurs et des travailleuses payés 30 % de moins que la moyenne, peu formé·es, précarisé·es par des contrats courts, des temps partiels contraints et des horaires atypiques.

Ces revendications répondent à l'urgence celle du pouvoir d'achat, de l'accès à l'emploi pour toutes et tous. Elles sont socialement justes.

Pour notre syndicat, faire contribuer les plus riches notamment en taxant les produits issus de la finance, est vital budgétairement et socialement. Au plan européen, la taxation des transactions financières doit devenir réalité.

En France, il est nécessaire de restaurer le consentement à l'impôt, en expliquer son rôle, mais également le rendre plus juste en instaurant une progressivité plus importante, en rétablissant une assiette plus large sans niches fiscales. La fiscalité du patrimoine devra également être revue afin de la rendre plus lisible et renforcer la participation des contribuables les plus riches à la solidarité nationale.

• La recherche et l'innovation doivent devenir des vecteurs de progrès au service de l'intérêt général et ne pas être soumis aux seuls intérêts de groupes financiers.

La crise climatique et environnementale a mis en avant les fragilités structurelles dans les domaines de la recherche et de l'innovation, sacrifiés sur l'autel des profits au détriment de l'intérêt général.

Ces secteurs déterminants pour notre avenir doivent être financés par des investissements publics en mettant un terme à la compétitivité entre les structures de recherche et d'innovation, qui ne servent que la cause des profits, place à la coopération et la mise en commun. La santé, la recherche et l'innovation ne sont pas des marchandises et ne doivent faire l'objet d'aucune spéculation ou pression de lobbies.

Pour Solidaires Finances Publiques les avancées dans le domaine de la santé notamment, doivent relever du domaine public et être au service de l'ensemble des populations sans restriction aucune, ce qui devrait être le cas du vaccin et des traitements contre la Covid 19 qui doivent être des biens communs. Levons les brevets !

Des systèmes démocratiques qui ne parlent plus aux peuples

Jamais le monde n'a traversé autant de

moments de crises démocratiques. La défiance des peuples envers leurs représentants politiques produit un terreau favorable aux populismes, à l'obscurantisme, au repli sur soi ou à la recherche d'idoles sectaires, au fascisme, au racisme, à l'homophobie et toutes formes de violences envers les plus faibles, les plus précaires.

Face à ces évolutions, Solidaires Finances Publiques demeurera intransigeant et combatif en s'appuyant sur ses valeurs de laïcité, de solidarité et de démocratie. Il continuera son travail et son engagement avec Visa et la commission antifasciste de Solidaires pour déconstruire les discours et combattre les actes de l'extrême-droite, synonymes de reculs en matière de droits sociaux et de libertés. Des formations militantes organisées par l'Union syndicale Solidaires et d'autres par VISA existent, et nous devons les intégrer à nos cursus de formation. Nous renforcerons également nos liens avec des associations qui œuvrent pour faire évoluer les droits et défendre les personnes LGBTQIA+, notamment l'association CominG.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son combat pour l'égalité des droits pour toutes et tous notamment en termes d'égalité femme/homme mais aussi pour les travailleurs et travailleuses sans papiers.

• *Reconstruire le contrat social pour que la parole des peuples soit entendue*

Les sociétés démocratiques sont en crise, la place et la parole des citoyens et citoyennes ne sont vues que par le prisme électoraliste. Le contrat social qui donne son sens au vivre ensemble, se délite peu à peu entre les gouvernants et les gouvernés. En France, la reconstruction du contrat social doit se décliner autour des valeurs de Liberté, Égalité, Fraternité mais aussi de Solidarité. Il faut redonner ses lettres de noblesse à la politique au sens étymologique, placer les citoyens et citoyennes au cœur des actions politiques, à tous les niveaux. Le peuple doit avoir les moyens de proposer, d'agir et de contrôler les actions politiques. La démocratie doit pouvoir s'exercer à tous les échelons de la vie politique (local et national) mais aussi dans les entreprises et les administrations par un droit d'expression des salarié·es sur leur travail, son organisation pour le transformer ainsi que des représentant.es des personnels. Ces contres pouvoirs démocratiques permettront de lutter contre les conflits d'intérêts, la collusion et redonneront confiance dans les institutions.

• *Condamner une société pensée que sous l'angle d'un agrégat d'individualismes, enfermée dans une bulle sécuritaire*

Le pouvoir politique pose le sujet de la sécurité comme seule réponse au maintien de la cohésion sociale. Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en œuvre de lois liberticides contribue à l'exacerbation des individualismes, à la peur voire au rejet de l'autre.
Solidaires Finances Publiques réaffirme que la France et l'Union Européenne doivent rompre avec leurs politiques migratoires discriminantes et répressives qui conduisent à des drames humains et sociaux intolérables.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en œuvre au plan européen et national de véritables politiques d'accueil basées sur un traitement humain et social des populations opprimées politiquement, économiquement, victimes des dérèglements climatiques mais également des individus persécutés en raison d'aspiration à la liberté, de leur identité sexuelle, religieuse.

Nous revendiquons également la mise en place de véritables politiques internationales de lutte contre la pauvreté et le réchauffement climatique pour permettre à chacun·e de vivre dignement au sein du territoire choisi.

Cette volonté de recherche d'une nouvelle aspiration nous conduit à agir pour remettre de l'humain, de l'intérêt général dans les politiques économiques, sociales et environnementales.

Union syndicale Solidaires

Solidaires Finances Publiques, toujours engagé et mobilisé

Solidaires Finances Publiques a confirmé ses engagements au cours de ce mandat.

Notre syndicat a pris toute sa place dans notre interpro en apportant ses analyses et ses contributions aux résolutions du congrès de l'Union syndicale Solidaires à Saint-Jean de-Monts. Notre délégation était importante au niveau national et de nombreux militants et militantes de Solidaires Finances Publiques impliqués dans les solidaires locaux y étaient également présents. Cet engagement s'est concrétisé au plan national par un renforcement de Solidaires Finances Publiques au sein du secrétariat national de Solidaires, avec dorénavant la présence de 3 camarades et par notre participation dans de nombreuses commissions nationales et/ou groupes de travail.

Notre participation active au sein de l'Union syndicale Solidaires n'est pas à sens unique, elle nous permet d'avoir des échanges réguliers et un niveau d'analyses et d'informations sur ce qui se passe dans le secteur privé, souvent aux premières lignes des attaques contre le salariat. Ainsi, la destruction du Code du travail était annonciatrice de la casse du statut de la Fonction Publique. La loi de transformation de la Fonction publique s'applique dans le quotidien des fonctionnaires et donc aux personnels de la DGFiP, notamment via la déclinaison des lignes directrices de gestion, les possibilités ouvertes au recrutement de contractuel.les en lieu et place de postes de fonctionnaires et la modification du cadre institutionnel du dialogue social. Notre implication dans Solidaires Fonction Publique, en lien avec la commission FP, nous permet de tenter de construire des convergences d'analyses et de luttes dans les 3 versants de la Fonction Publique, même si ce n'est pas une chose facile et de porter au niveau FP nos réflexions et positions sur des sujets essentiels comme les lignes directrices de gestion, le télétravail, la PSC (Protection Sociale Complémentaire), ...

Ces liens étroits nous ont permis d'anticiper au niveau DGFiP, de pouvoir porter notre revendicatif et de poser notre stratégie syndicale dans ces différents domaines. Solidaires Finances Publiques, avec Solidaires Fonction Publique, a été porteur d'amendements concernant la suspension des limitations aux concours et a obtenu gain de cause pour les fonctionnaires et l'ensemble des agentes et agents de la DGFiP.

En complément de cette implication, nous nous sommes inscrits dans les journées de mobilisations interprofessionnelles. Même si elles ont eu un écho relatif dans notre sphère professionnelle, elles avaient toutes leurs légitimités au regard des plateformes revendicatives.

En donnant sens à nos différents engagements, la même détermination s'est retrouvée dans le combat contre l'extrême-droite avec Visa. Au-delà de notre implication dans son Conseil d'Administration, les militantes et militants de Solidaires Finances Publiques se sont retrouvés dans la manifestation nationale de Perpignan le 3 juillet 2021. De plus, un certain nombre de sections a organisé des formations délivrées par Visa afin de pouvoir mieux riposter aux discours de l'extrême-droite.

Sur le front de l'égalité femmes-hommes, au-delà de notre inscription dans les journées du 8 mars et du 25 novembre, nous avons développé en notre sein un revendicatif dont un flyer proposé aux sections s'est fait l'écho. Nous sommes également resté.es très présent.es sur le front de la lutte contre les discriminations, notamment LGBTQIA+.

Notre organisation a poursuivi son travail avec Attac, en invitant les sections à participer avec les comités locaux d'Attac à la campagne d'actions de désobéissance civile « Prélevons à la source » qui a pour objet de dénoncer la fraude et l'évasion fiscales, fléaux des temps modernes, suite à la nouvelle affaire médiatique des « Pandora papers ».

En lien avec la fraude et l'évasion fiscales, notre syndicat a confirmé sa présence dans l'association de la Maison des lanceurs d'alerte afin que ces derniers aient un statut protecteur pour ne pas subir de pressions diverses lorsqu'ils ou elles mettent en lumière des scandales financiers ou sanitaires, environnementaux. Ainsi, Solidaires Finances Publiques est présent au Conseil d'Administration et relaie les actions initiées par cette association.

Notre Syndicat porte ses analyses sur ces thèmes dans la publication à venir du bilan fiscal et social du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Ainsi, faire vivre nos engagements, inscrits dans l'ADN de notre syndicat, par tous les moyens, a été un marqueur important de notre action dans notre quotidien militant et vecteur d'enrichissement, de convergence des luttes à mener.

Redonner du sens aux politiques : planète, santé, social, vivre ensemble, etc

Les choix libéraux en matière de politiques publiques ont cassé au fil des années les bases du vivre ensemble issues de Conseil national de la Résistance. Elles ont tourné le dos aux enseignements de l'histoire et aux acquis sociaux, en imposant le dogme du désengagement de l'État et en permettant une désolidarisation des acteurs économiques, notamment des entreprises qui contribuent de moins en moins à la protection sociale. Ainsi la politique du « quoi qu'il en coûte » favorise le monde de l'entreprise alors que la protection sociale coûterait « un pognon de dingue ».

La crise sanitaire qui aurait pu servir de détonateur à un changement d'orientation n'aura que des lendemains qui déchantent.

Aussi Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement aux deux pans qui permettent de maintenir la cohésion sociale : la protection sociale et les services publics.

En matière de protection sociale

• *Réaffirmer le ciment de la protection sociale et la mettre en adéquation avec les besoins nouveaux.*

La sécurité sociale doit continuer à couvrir la prise en charge des soins, l'aide aux familles avec enfant, le versement d'une retraite lors de la cessation d'activité, et la prise en charge de la perte d'autonomie due à l'âge ou au handicap. Les principes d'égalité et de solidarité doivent rester le socle de notre dispositif de protection sociale. Au regard des évolutions de la société et de ses besoins nous devons défendre l'idée d'une assurance maladie obligatoire couvrant à 100 % les dépenses de soins de qualité. Cette revendication forte ne nous a pas empêché de participer aux discussions portant sur la participation financière de l'État employeur à la complémentaire santé et d'y défendre un haut niveau de prise en charge des dépenses de santé pour les personnels. Solidaires Finances Publiques continuera d'agir pour que la protection sociale complémentaire puissent pallier les manquements de la sécurité sociale.

Il nous faudra également définir les contours du champ de la perte d'autonomie.

Alors qu'est déjà programmée après les élections présidentielles une énième réforme des retraites, Solidaires continuera de combattre tout projet dont l'unique objet est de réduire les dépenses de retraite. Allonger la durée de cotisations ou retarder l'âge de départ à la retraite sont une aberration économique et sociale en l'absence de mesures pour lutter contre le chômage et en particulier celui des seniors,.

Solidaires continuera de combattre ces projets et portera son propre revendicatif.

• *Assurer un financement durable*

Solidaires Finances Publiques porte des propositions (différentes selon les branches) pour rendre le financement de la sécurité sociale plus juste. Concernant la branche maladie, son financement par l'ensemble des revenus des personnes et par la valeur ajoutée des entreprises nous paraît le plus juste. La retraite comme l'assurance chômage étant des revenus de remplacement il est donc logique que leur financement continue à être assuré par des cotisations salariales et patronales. Toutefois le montant des prestations versées doit être sérieusement revalorisé pour garantir un niveau de vie digne.

Solidaires Finances Publiques exige la fin des exonérations de cotisations patronales, compensées par le budget de l'État et de fait supportées par les consommateurs, les salarié·s et les retraité·es.

Pour Solidaires Finances Publiques c'est donc bien un autre paradigme en matière de financement, de couverture de santé et de retraite, qu'il faut construire basé sur la solidarité.

En matière de services publics

Les services publics sont la cible des politiques libérales, leurs moyens se réduisent, remettant en cause qualité des missions et accessibilité pour toutes et tous.

Solidaires Finances Publiques exige que les services publics, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice du contrôle de l'activité économique, des finances publiques, soient renforcés en termes de moyens de fonctionnement et s'opposera à toutes nouvelles externalisations et privatisations. Nous exigeons le retour strict dans le domaine public des secteurs de l'eau et de l'énergie.

Solidaires Finances Publiques condamne les politiques d'accueil dans les services publics. La perte de structures de proximité réduit leur accessibilité et peut entraîner une méconnaissance de leurs droits des usagers et usagères.

Atelier 3 : Les politiques d'accueil

Pour Solidaires Finances Publiques, l'accueil et la relation avec l'usager doivent être au centre des préoccupations des administrations publiques. Ainsi nous constatons depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines années, un désengagement progressif des différentes administrations en la matière, au prétexte d'une montée en puissance de la numérisation et de la dématérialisation. De nombreux services de l'État, comme les préfectures, ont quasiment supprimé toutes possibilités d'accueil au guichet pour nos concitoyens. D'autres administrations telles que la CAF ou pôle emploi ont pris un chemin similaire, en poussant, les administrés à recourir à des contacts uniquement téléphoniques ou dématérialisés et la DGFiP prend aujourd'hui la même voie…

Or Solidaires Finances Publiques a porté et continue de défendre une vision de ce que doit être un vrai service public. Pour nous, nul dogmatisme ou idéologie ne doit prévaloir en ce domaine, mais une vraie écoute pragmatique des besoins et des attentes de nos concitoyens. Et que nous disent-ils au quotidien ? Tout d'abord qu'ils souhaitent un service public de proximité, proche de chez eux, facilement accessible, ouvert et disponible. En second, qu'ils souhaitent pouvoir nous contacter autant que de besoin, et par les moyens de leur choix.

Il demeure donc indispensable que le service public s'adapte aux besoins de la population et non le contraire, et nous ne pouvons ni être en accord, ni cautionner, cette vision réductrice et porteuse d'inégalités qu'est le recours systématique et obligatoire au tout numérique et à la dématérialisation.

En effet, outre l'illectronisme bien présent, il ne faut pas oublier qu'une partie importante de la population n'est pas à l'aise avec internet ou éprouve des difficultés dans ses démarches en ligne. Pour le défenseur des droits, c'est près de 27 % de la population qui était dans ce cas en 2018. Il en est de même pour les publics les plus fragiles où une absence de contact physique et de liens sociaux de proximité peut être à la fois porteuse d'une forte anxiété et synonyme de perte ou d'abandon de droits.

Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de nier les apports et la souplesse que permettent les nouveaux moyens de communication et les possibilités offertes par les technologies de communication récentes, tels que la messagerie internet ou le chat, mais de refuser et de combattre catégoriquement toute obligation même insufflée ou induite ayant pour but de « forcer » le contribuable à utiliser un canal dont il ne veut pas ou qu'il ne maîtrise pas.

Pour Solidaires Finances Publiques, nos concitoyens doivent avant tout, avoir le choix du mode de communication avec les services publics que ce soit via le téléphone, le mail, le chat ou la rencontre avec un agent public. Or aujourd'hui, cette option lui est sciemment confisquée pour des raisons dogmatiques et budgétaires. Mise en place du Nouveau Réseau de Proximité à la DGFiP, restructurations de services, réduction des horaires d'ouverture, baisse des effectifs, obligation de prendre un rendez-vous, tout est fait pour conduire et diriger de manière « autoritaire » le contribuable vers un contact dit dématérialisé. Pour le diriger parfois aussi de force vers un tiers privé (buralistes, …).

Afin d'avoir un vrai choix dans son mode de communication, le contribuable doit pouvoir trouver les structures en capacité de répondre à toutes ses questions et ouvertes et disponibles dans le respect du droit des agents et agentes et de leurs conditions de travail, et en face de lui, suffisamment d'agents et d'agentes techniciens, formés, et susceptibles de lui répondre. À ce titre, il apparaît que dans de très et trop nombreux, territoires, beaucoup de services publics ne sont plus directement accessibles : ou parce qu'ils ont disparu depuis de très nombreuses années ou parce qu'ils n'ont tout simplement jamais existé. Tout ceci concourt à la montée d'un sentiment d'abandon et de délaissement qui ne peut qu'accentuer une impression de déclassement social, ce délaissement et cet abandon participant à la montée de tous les extrémistes. Pour l'ensemble de ces raisons, il est donc indispensable de développer et de relancer la présence des services publics sur l'ensemble du territoire.

Bien évidemment, ces nouveaux services ne doivent pas remplacer ou se substituer aux structures déjà existantes de chaque administration, mais doivent être un plus, là où aujourd'hui le vide s'est installé.

Cette présence peut se faire de plusieurs façons : par l'ouverture ou le maintien territorial d'un réseau dense propre à chaque administration (DGFiP par exemple), par la création de services mobiles, ou par la création de structures (une par canton ?) qui pourrait être mutualisée sur le plan immobilier entre différentes administrations, comme de vraies « Maisons de Services aux Publics. » Ces différentes structures, composées d'agents fonctionnaires travaillant exclusivement en propre pour leur administration, permettraient à nos concitoyens d'avoir un interlocuteur physique spécialisé sans avoir besoin d'aller à l'autre bout du département ou sans devoir passer exclusivement par un moyen dématérialisé.

De même il pourrait être envisagé le passage régulier de bus regroupant plusieurs administrations en son sein pourrait permettre de toucher un public âgé, rural dans des zones très faiblement peuplées.

Pour Solidaires Finances Publiques, plus que jamais il faut continuer à porter la nécessité de refondre les politiques publiques financées en partie par un système fiscal plus progressif, plus redistributif et moins complexe tourné vers le « mieux d'impôt » et non le « moins d'impôt » Solidaires Finances publiques mettra au cœur du débat public les sujets de la dette et des finances publiques.

Une Fonction publique, un Ministère et une DGFiP en pleine mutation

Face à une orientation libérale qui touche l'ensemble de la fonction publique en termes de missions, de recrutement, de rémunération, de carrière et de modalités de travail, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 se décline progressivement et prend réalité dans les différentes fonctions publiques, ministères, administrations et donc à la DGFiP.

Notre syndicat doit poursuivre son travail avec Solidaires Fonction Publique pour contrer cette destruction et porter des nouveaux droits pour l'ensemble des personnels statutaires et contractuels.

• *Mutation en termes de recrutement*

La loi de transformation de la fonction publique, pour sa part, répond à l'ambition idéologique de mettre fin au statut général de la fonction publique, préalable au démantèlement définitif du service public tel qu'on le connaît en France. Plutôt qu'à l'annonce d'une disparation brutale du statut probablement vouée à l'échec, elle vise à concurrencer l'emploi statutaire par l'augmentation de l'emploi contractuel conduisant à terme à son extinction.

• *Le « mérite » une valeur destructrice du statut*

La loi de 2019 inscrit le mérite dans tous les actes de gestion, via l'évaluation dans le cadre des lignes directrices de gestion et la rémunération des fonctionnaires.

En introduisant cette notion, le gouvernement remet en cause le statut du fonctionnaire dans sa garantie de neutralité et touche à l'exercice des missions : la mise en concurrence des personnels présente un risque concernant le traitement équitable des citoyens. En effet, le mérite conjugué à la contractualisation de l'emploi ou de la mission peut conduire à des dérives opportunistes bien éloignées de la logique de neutralité vis à vis des usagers mais également au sein d'un collectif de travail.

Atelier 2 : Contractualisation

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a considérablement étendu la possibilité offerte à l'administration de recruter des agent·es contractuel·les de toutes catégories pour occuper des emplois permanents. Elle constitue une rupture historique et politique par rapport aux principes qui ont prévalu depuis l'instauration du statut général des fonctionnaires de 1946. Les recrutements contractuels ont toujours existé dans la fonction publique. Toutefois dans la fonction publique d'État, ils demeuraient résiduels, répondant tantôt à des besoins très spécifiques, tantôt à la volonté de garantir l'accès à la fonction publique à certaines catégories de personnes, tantôt à limiter les effets de l'inconséquence de l'administration dans la gestion prévisionnelle des emplois. Le recours au contrat restait l'exception et constituait surtout une modalité distincte d'accès à l'emploi public, la majorité des contractuels ayant vocation, à moyen terme à intégrer la fonction publique.

Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle a été utilisée à la Poste, à France Télécom et aujourd'hui à la SNCF. À chaque fois le scénario est identique : ouverture d'une voie de recrutement concurrente du concours, avec dualisme des statuts de fonctionnaire et d'agent de droit commun, fin du recrutement par concours avec subsistance de statuts concurrents, fin du statut de fonctionnaire et dégradation généralisée des droits, garanties et conditions de travail des agent·es, la remise en cause définitive des missions de service public antérieurement assurées.

• *Lutter à la DGFiP contre la contractualisation*

Pour l'heure, la DGFIP annonce un objectif de 15 % de contractuels ; un chiffre en deçà des 22 % de contractuels existants, toutes fonctions publiques confondues. La Cour des comptes recommande toutefois d'augmenter encore les recrutements contractuels. L'essor du recrutement contractuel à la DGFiP est tangible. Désormais une campagne annuelle est organisée. L'évolution est exponentielle : 260 recrutements annoncés en 2020, 620 en 2021 sans tenir compte de recrutements ponctuels (250 recrutements pour le FDS).

La lutte contre le principe du recrutement de contractuels s'inscrit donc à la fois dans la défense des missions de service public et des emplois de fonctionnaires. Elle doit s'accompagner d'une défense des droits des personnels recrutés selon ces modalités.

Pour Solidaires Finances Publiques, le combat contre cette loi doit se poursuivre, si nous n'avons pas réussi à la combattre de façon frontale, nous devons la combattre de l'intérieur.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que la défense du service public passe par le maintien du statut de la Fonction publique, garant de l'indépendance et de la neutralité, principes indissociables d'un service public respectueux du traitement égalitaire et de la démocratie.

Par ailleurs, pour Solidaires Finances Publiques, la contractualisation est aussi un risque pour les personnels statutaires en termes d'évolution de carrière, de mobilité choisie, de conditions de travail et de rémunération.

Pour Solidaires Finances Publiques, la lutte contre la contractualisation doit être un combat collectif des fonctionnaires et des contractuel·les. A ce titre le rôle et la place du concours seront réaffirmés comme seule alternative et débouché à la contractualisation.

Pour y parvenir, la stratégie revendicative doit se décliner à plusieurs niveaux :

- renforcer les collectifs de travail en évitant d'opposer les un·es aux autres, à travail égal, mêmes droits et garanties en termes de rémunération dans le respect des logiques inhérentes aux grilles de carrière, de défense individuelle, de temps de travail, de formation et de garanties...
- résorber la précarité en titularisant les emplois contractuels en leur donnant notamment accès aux concours internes correspondant à leur niveau de recrutement.

Pour autant, les contractuel.les sont déjà là et sur ce sujet comme de nombreux autres, nous devons marcher sur nos deux jambes. Lutter contre la contractualisation et défendre au plus près les contractuel.les en poste afin que leurs droits, leurs conditions de travail soient respectés. Pour cela, échanger, nous former avec les organisations syndicales de Solidaires des administrations qui sont « à la pointe » de la contractualisation est nécessaire afin d'avancer nos propres revendications.

Solidaires Finances Publiques continuera de combattre cette loi indigne. Dans l'attente du retrait de cette loi, il agira pour que les conséquences de cette notion du mérite soient le moins nuisibles possible.

Aussi Solidaires Finances Publiques continuera de combattre la mise en place et l'application de toute forme de mérite (Rifseep ou autre) à la DGFiP, comme ailleurs.

Les mutations touchent l'ensemble du Ministère et au cas particulier à la DGFiP, les politiques ministérielles sont sous-évaluées, les missions sont rognées, les structures désossées, les agentes et les agents maltraités.

• *Solidaires Finances Publiques avec Solidaires Finances combattra tous ces projets néfastes*

Aussi, il travaillera en lien étroit avec la fédération et ses structures pour redonner sens aux politiques ministérielles en matière de conditions de travail, d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les discriminations, de formation, de handicap et d'action sociale.

Les risques encourus au niveau ministériel sont la remise en cause de ces politiques, avec un transfert en partie au niveau interministériel pour le volant budgétaire, dissout par voie de conséquence au niveau directionnel.

Notre combat se poursuit pour porter une politique ministérielle concernant la santé et les conditions de travail au niveau des nouvelles instances, notamment avec la mise en place des CSA et des formations spécialisées qui y seront rattachées. Nous serons attentifs et attentives à maintenir les acteurs de prévention au cœur des nouveaux dispositifs.

Au niveau de l'Action sociale, les attaques en termes de prestations sociales complémentaires, portent aujourd'hui sur le volet vacances et sur son réseau et nécessitent toujours de mobiliser les personnels afin de défendre cet acquis social spécifique au ministère. Nous resterons vigilants et mobilisés pour qu'il ne disparaisse pas dans les limbes de l'inter-ministérialité. L'objectif de Solidaires Finances est de redonner durablement du contenu à ces politiques.

Sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et le handicap, notre syndicat et sa fédération doivent amener le ministère à remplir ses obligations pour obtenir des avancées concrètes en matière de carrière, de rémunération et d'insertion professionnelle.

En corrélation avec les politiques ministérielles, nous devons défendre encore et toujours l'ensemble des missions de Bercy, indispensables en matière de contrôle et de régulation de l'économie.

La réforme de l'encadrement supérieur lancée à l'initiative du Président de la République, avec comme pierre angulaire la fin de l'ENA, n'est pas neutre sur l'évolution de la haute fonction publique. Elle vient renforcer une dérive déjà amorcée, celle d'une plus grande interdépendance de la haute fonction publique avec les secteurs économiques, financiers et politiques. Alors que le fonctionnaire, qu'il soit de catégorie C ou A++ se doit d'être garant de la neutralité du Service public, cette réforme ouvre la voie à plus de confusion et de collusion au niveau des cadres supérieurs en matière d'exécution des missions de service public mais également en matière de gestion des personnels. Solidaires Finances Publiques réaffirme l'importance de rattacher tous les emplois publics, y compris de hauts fonctionnaires au statut général et de disposer d'outils de gestion qui soient garant du respect de l'indépendance, de la neutralité et de l'implication dans les valeurs des administrations dans lesquelles les cadres exercent leur fonction. A ce titre Solidaires Finances Publiques réaffirme l'importance que les administrations, et la DGFiP au cas particulier, soient gérées par des cadres de proximité et de commandement issus de son sérail, disposant ainsi d'une vision fonctionnelle et RH en phase avec les réalités des missions, des métiers, de la culture DGFiP. Il ne s'agit nullement ici d'une logique de l'entre soi, mais bien, de la nécessité de maintenir, un lien étroit entre la gouvernance et l'exécution des missions et ce au service d'un service public de qualité et d'une gestion RH à l'écoute de la réalité du quotidien.

Cela s'inscrit également dans une logique d'accompagnement de tous les personnels et ce dès le 1er jour de leur intégration comme agente ou agent de la DGFiP. Cet accompagnement doit notamment s'appuyer sur une formation initiale et en cours de carrière déconnectée de toute logique de mise en production immédiate des personnels. La formation pour conserver son niveau de pertinence aiguë au regard des parcours de carrière, des missions, de l'exercice de celles-ci, doit s'appuyer sur le réseau des écoles de la DGFiP regroupés au sein de l'Enfip.

A ce titre, Solidaires Finances Publiques combattra toute logique visant à noyer la formation des agentes et des agents DGFiP dans un niveau interministériel de formation.

• *Solidaires Finances Publiques au cœur de la DGFiP*

Solidaires Finances Publiques s'appuiera sur le triptyque missions/structures/emplois pour défendre la qualité, la technicité, la proximité.

Défendre nos missions a toujours été un axe fort de notre organisation. Les évolutions multiples, techniques, organisationnelles ou structurelles ont cassé les chaînes de travail. La DGFiP poursuit son rôle d'exemplarité dans les domaines de la dématérialisation des missions en leur faisant perdre sens, en explosant les structures et en méprisant les agentes et agents.

Cette numérisation de l'administration tant en interne qu'en externe ne doit pas être prétexte à la remise en cause de notre réseau de proximité technicien mais doit être un appui.

De plus, cette numérisation des chaînes de travail a engendré des modifications rapides et exponentielles des modalités de travail. Ainsi près de 41 % des agentes et agents, toutes catégories confondues, ont fait le choix de pratiquer le télétravail au moins 1 fois par semaine.

Cette nouvelle modalité ne doit pas occulter les raisons de ce choix individuel qui peut mettre en danger les collectifs de travail. En majorité, ce choix s'impose en raison de difficultés d'associer vie personnelle et vie professionnelle : temps de transport domicile-travail important, conditions de travail dégradées, réformes de structures...

Atelier 4 :

Dématérialisation des missions et des organisations de travail, la place et le rôle de l'intelligence artificielle

La dématérialisation, la numérisation ont fait leur entrée à la DGFiP depuis un certain nombre d'années. Précurseure en ce domaine au regard d'autres administrations et d'autres ministères, la DGFiP en a fait un cheval de Troie pour déstructurer les missions et le réseau, une sorte de laboratoire de la Fonction Publique grandeur nature.

Aujourd'hui, la multiplication d'outils algorithmiques auto-apprenants, abusivement qualifiée d'intelligence artificielle, ou IA, occupe une place de plus en plus importante dans les politiques publiques. Les services publics et la DGFiP n'échappent pas à cet engouement des pouvoirs publics pour une technologie dite «disruptive et innovante». Elle est présentée comme un moyen irréfutable de moderniser l'Action publique pour accroître son efficacité et améliorer le service public au citoyen mais aussi à ses agents... Fer de lance de la politique de transformation numérique engagée par l'État, la DGFiP se voit en fleuron de ces outils numériques et se pose en véritable laboratoire de ces technologies. Du data-mining opéré dans les missions du CF, au Foncier Innovant et l'entremise de Google, du chatbot sur l'espace des particuliers à l'automatisation du contrôle hiérarchisé de la dépense, sans oublier l'utilisation de l'IA pour les évaluations domaniales, les projets de ce type se multiplient et emportent avec elles leur lot d'opacité.

Si les nouvelles technologies ont pour partie permis d'améliorer les conditions d'exécution de certaines tâches rébarbatives, très chronophages, elles ont des effets souvent bien mal maîtrisés sur l'organisation du travail dans son ensemble.

Si notre organisation ne s'oppose pas de manière dogmatique aux nouveaux outils numériques, nous restons très vigilants sur les effets qu'ils peuvent avoir. En effet, nous combattons l'idée que le numérique puisse se substituer à l'humain et réaffirmons que la suppression massive des effectifs aura de lourdes conséquences sur l'exercice des missions, les conditions et modalités de travail.

Solidaires Finances Publiques exige qu'en matière de digitalisation des missions, de construction d'algorithmes, la transparence totale soit en vigueur tant sur sa conception que sa mise en production.

Solidaires Finances Publiques revendique que ces nouvelles procédures dans l'exercice des missions, soient assurées et partagées au sein des services de l'administration et en aucun cas externalisées.

Ces revendications sont légitimes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données.

Solidaires Finances Publiques exigera un bilan exhaustif et contradictoire du télétravail en termes d'organisation des services, d'exercice des missions sans remettre en cause le choix individuel qui ne doit pas être fait par défaut.

Solidaires Finances Publiques continuera d'agir et de combattre les causes induites liées à cette modalité comme les conditions de travail dégradées.

De plus, Solidaires Finances Publiques rappelle son attachement à la réversibilité des choix des personnels dans le cadre du télétravail.

• *Un autre cadre DGFiP est possible.*

Sous les coups de boutoir des réformes successives, des réorganisations, des mesures de simplifications, des pertes d'emplois, etc les services ont vu leur périmètre « mission » reformaté engendrant d'une part chez les agentes et les agents des pertes de repères et de sens du travail et d'autre part pour un grand nombre d'usagers un sentiment d'abandon, de complexité accrue.

Pour Solidaires Finances Publiques, il apparaît nettement que la mission de service public rendue par la DGFiP est aujourd'hui largement secondaire dans le cadre des réformes mises en place et souvent éloignée des attentes du public. Cette situation de fragilité chronique des services semble très peu intéresser les autorités publiques qui se contentent d'un service public a minima, largement limité à un e-service public. L'accueil du public a largement souffert des révisions à la baisse du qualitatif DGFiP en matière de service public avec un désengagement progressif sous couvert de la création des EFS, des accueils dématérialisés...

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques estime qu'en matière d'accueil, la DGFiP se doit d'être exemplaire. Les réformes ont instauré dans le paysage des structures telles que les EFS dont nous ne partageons pas les attendus ; toutefois, elles constituent, au regard d'un grand nombre des missions dévolues à la DGFiP une porte d'entrée pour le public qui ne peut être minorée et marginalisée. Ainsi, les emplois DGFiP implantés dans les EFS doivent être pourvus par des agentes et agents titulaires, disposant des moyens nécessaires et des formations adéquates au bon exercice de leur mission. Néanmoins, les EFS ne peuvent être l'alfa et l'oméga de la proximité, c'est pourquoi il est essentiel de remettre du contenu et de redonner du sens au service DGFiP de plein exercice tel que les SIE, SIP…

Pour Solidaires Finances Publiques, les services de gestion doivent rester au centre de la vie des usagères et usagers (particuliers, professionnels, collectivités). Le public doit pouvoir trouver, dans un rayon géographique acceptable, une structure DGFiP unique en capacité de répondre à leurs questions.

A ce titre, questionner les usagers sur le regroupement dans les SIP de toutes les missions touchant à la fiscalité des particuliers (gestion, assiette, recouvrement, contrôle sur pièces, foncier…) et en faire de véritables pôles de référence pourraient faire sens. Il pourrait en être de même pour les SIE. Solidaires Finances Publiques exigera les moyens pour assurer le fonctionnement de l'intégralité des missions et combattra toutes privatisations, externalisations nuisibles à l'intérêt général (comme par exemple les buralistes). Aussi, Solidaires Finances publiques exige la réintégration de l'ensemble des missions confiées à des tiers.

S'agissant de la sphère informatique, Solidaires Finances Publiques condamne, comme pour tous les autres services, l'externalisation des missions via le recours à des prestataires et tout recrutement de contractuels

LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ... PARTOUT, PRÈS DE CHEZ VOUS !

Solidaires Finances Publiques, porteur de l'unité syndicale

Malgré une demande unanime a minima d'une suspension des réformes dès le début de la crise sanitaire, l'administration est restée sourde à cette revendication légitime. Elle a poursuivi sans complexe, la destruction du réseau avec le NRP et la soi-disant relocalisation, en détricotant les missions les unes après les autres sur une base d'industrialisation des chaînes de travail grâce au développement du numérique.

Face à ce rouleau compresseur, organiser la riposte était nécessaire mais celle-ci s'est avérée compliquée à mettre en œuvre dans le contexte sanitaire lourd avec des collectifs de travail disloqués entre télétravail et présentiel.

Aussi, Solidaires Finances Publiques et les autres syndicats représentatifs de la DGFiP ont agi ensemble pour faire entendre la voix des personnels. Ainsi, ensemble, nous avons construit une plateforme revendicative large « Prenons un printemps d'avance » avec 50 propositions pour la DGFiP autour de 4 thèmes : les droits et garanties des personnels, le pouvoir d'achat et la rémunération, les conditions de travail et les missions/structures.

Cette plateforme a été portée tant en interne qu'en externe. Solidaires Finances Publiques, avec les autres syndicats, l'a exportée auprès des élu.es nationaux et locaux avec 70 signataires de la tribune intersyndicale. En interne, un appel à la grève a été prévu le 10 mai 2021, précédé d'une HMI nationale en visio pour informer et échanger avec les agentes et les agents. Ainsi 15 % des fonctionnaires de la DGFiP étaient en grève. Pour l'intersyndicale, cette journée n'était pas insignifiante dans le contexte pandémique et malgré les freins mis par l'administration pour limiter la portée de l'HMI nationale et le réel recensement des grévistes. De plus, cette journée a été très médiatisée sur l'ensemble du territoire permettant ainsi une belle visibilité de l'ensemble des actions menées.

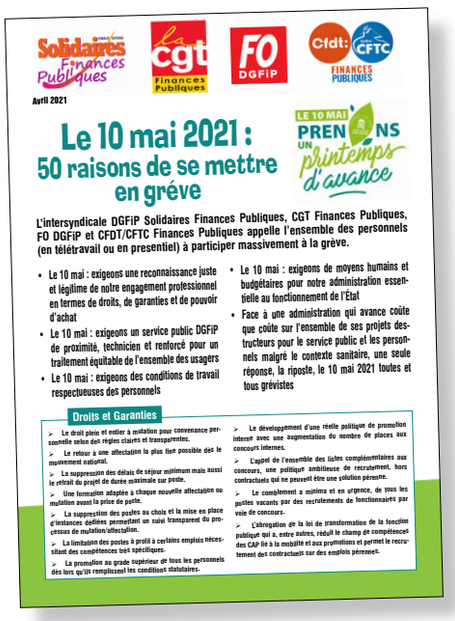

Solidaires Finances Publiques · la cgt Finances Publiques · FO DGFiP · Cfdt: CFTC Finances Publiques

Avril 2021

Le 10 mai 2021 : 50 raisons de se mettre en grève

LE 10 MAI PRENONS UN printemps d'avance

L'intersyndicale DGFiP Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFiP et CFDT/CFTC Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels (en télétravail ou en presentiel) à participer massivement à la grève.

- Le 10 mai : exigeons une reconnaissance juste et légitime de notre engagement professionnel en termes de droits, de garanties et de pouvoir d'achat
- Le 10 mai : exigeons un service public DGFiP de proximité, technicien et renforcé pour un traitement équitable de l'ensemble des usagers
- Le 10 mai : exigeons des conditions de travail respectueuses des personnels
- Le 10 mai : exigeons de moyens humains et budgétaires pour notre administration essentielle au fonctionnement de l'État
- Face à une administration qui avance coûte que coûte sur l'ensemble de ses projets destructeurs pour le service public et les personnels malgré le contexte sanitaire, une seule réponse, la riposte, le 10 mai 2021 toutes et tous grévistes

Droits et Garanties

- Le droit plein et entier à mutation pour convenance personnelle selon des règles claires et transparentes.
- Le retour à une affectation la plus fixe possible dès le mouvement national.
- La suppression des délais de séjour minimum mais aussi le retrait du projet de durée maximale sur poste.
- Une formation adaptée à chaque nouvelle affectation ou mutation avant la prise de poste.
- La suppression des postes au choix et la mise en place d'instances dédiées permettant un suivi transparent du processus de mutation/affectation.
- La limitation des postes à profil à certains emplois nécessitant des compétences très spécifiques.
- La promotion au grade supérieur de tous les personnels dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.
- Le développement d'une réelle politique de promotion interne avec une augmentation du nombre de places aux concours internes.
- L'appel de l'ensemble des listes complémentaires aux concours, une politique ambitieuse de recrutement, hors contractuels qui ne peuvent être une solution pérenne.
- Le comblement a minima et en urgence, de tous les postes vacants par des recrutements de fonctionnaires par voie de concours.
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a, entre autres, réduit le champ de compétences des CAP liée à la mobilité et aux promotions et permet le recrutement des contractuels sur des emplois pérennes.

Pour autant, l'unité syndicale ne s'est pas dissoute, bien au contraire. Pour Solidaires Finances Publiques, la recherche de l'unité, mettant en avant les convergences plutôt que les divergences, dans une période où il est difficile de mobiliser, doit demeurer. En faisant front unitaire, l'administration n'a pu esquiver le fait que le ras-le-bol, la défiance, le manque de reconnaissance se sont installés profondément dans notre collectif DGFiP et ce à tous les étages, du cadre C à l'encadrement.

Ainsi le 22 septembre 2021, le Directeur général proposait à l'ensemble des organisations syndicales d'ouvrir un cycle de négociations selon les nouvelles dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique, permettant d'aboutir à un protocole d'accord sur la reconnaissance de l'engagement des personnels. Face à la volonté du Directeur général d'associer à la discussion les OS non représentatives, nous avons fait bloc avec l'intersyndicale pour que la représentativité et le poids des résultats aux élections professionnelles soient pris en compte comme c'est le cas dans toutes les instances de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques, avec les organisations syndicales représentatives, s'est engagé dans ce nouveau processus de dialogue social en rendant compte au Conseil syndical de chacune des réunions et des évolutions. Sans être dupe sur l'objectif de l'administration d'obtenir la signature de ce protocole avec un minimum de 50 % des organisations syndicales représentatives, il n'était pas question de ne pas participer à ce cycle en tant que 1ère organisation à la DGFiP, et de ne pas porter les revendications des personnels en termes de mesures indemnitaires, de promotions et de conditions de travail. Si les résultats sont en deçà des attentes des personnels, l'intersyndicale a agi tout au long du cycle de façon unitaire ; la division était attendue de la part de l'administration pour avoir un accord minimaliste comme il l'avait présenté au départ, soit 120 euros pour l'ensemble des personnels. L'intersyndicale a fait bouger les lignes ainsi que l'enveloppe dédiée à la mesure exceptionnelle, passant de 10 millions à près de 16 millions d'euros permettant aux cadres C, B et inspecteurs de percevoir une indemnité exceptionnelle de 250, 170 et 120 euros. Les personnels ayant un grade supérieur à celui d'inspecteur ont été volontairement écartés de la mesure «indemnité exceptionnelle» du fait de l'administration qui a rejeté les arguments des organisations syndicales unanimes sur l'implication des cadres de proximité qui a minima auraient dû eux-aussi bénéficier de la mesure.

Les enseignements tirés de cet exercice inédit sont que l'unité est une force mais que la mobilisation des personnels est indispensable, et la journée de grève du 5 octobre, veille de la dernière réunion, avec un peu plus de 10 %, n'était pas suffisante pour abonder davantage les enveloppes.

dans les métiers informatiques. Comme pour l'ancien service CAP NUMÉRIQUE ou le Prélèvement à la source, les recours à des prestataires se traduisent par l'emploi d'informaticiens privés coûteux qui participent à des projets sans pour autant mutualiser leurs savoirs et savoir-faire. Ces derniers n'apportent rien à nos informaticiens hormis une dépossession certaine de leur champ de compétences et de technicité. De plus, ce recours entraîne pour les services informatiques une perte de visibilité sur les projets en cours et à venir. En outre, la comparaison entre le coût journalier d'un fonctionnaire et d'un prestataire est également à mettre en balance dans le choix d'organisation pour des missions pérennes.

Ainsi, les prestations peuvent s'avérer deux ou trois fois plus coûteuses qu'une maintenance en interne et lient l'administration à des sociétés de services pour de nombreuses années. Pour l'ensemble de ces raisons, Solidaires Finances publiques condamne fermement le recours à des prestataires. De plus, la Direction générale n'hésite plus maintenant à recourir à des prestataires, même pour des missions et travaux sans apport technique notable ! Ceci est inacceptable et nous le dénoncerons de manière systématique.

Solidaires Finances Publiques exige une reconnaissance collective des agentes et des agents en termes de conditions de travail et de rémunération.

Percutés dans leur quotidien de travail par les incessantes réformes et autres mesures de simplifications, confrontés à des remises en cause de leurs repères en matière fonctionnelle, mais également en matière de gestion, confrontés à une course aux objectifs de plus en plus oppressantes, les agentes et les agents sont comme jamais soumis à une pression administrative intolérable et cheminent désormais dans un monde où l'individualisme est roi car instauré par l'administration comme un mode normal de gestion. Dans ce contexte, la souffrance au travail gagne du terrain tout comme la désespérance, la perte de confiance mais également l'attachement à la maison « DGFiP ».

Solidaires Finances Publiques n'entend pas se satisfaire de cette mise en pièces des repères et des valeurs qui ont forgé l'histoire et le paysage de la DGFiP. Dans la continuité de toutes les actions menées au cours de ces dernières années, nous ne lâcherons rien ! Bien au contraire, nous maintiendrons notre objectif de reconquête, malgré les temps difficiles, de droits nouveaux pour toutes et tous. Cela passera bien entendu par des initiatives fortes notamment en matière de reconnaissance collective des agentes et des agents en termes de conditions de travail et de rémunération.

Notre syndicalisme à l'épreuve des défis

Confirmer notre syndicalisme : un syndicat d'adhérents et d'adhérentes

Solidaires Finances Publiques a relevé les enjeux des périodes passées en s'appuyant sur un taux d'adhésions fort. Depuis quelques années, ce nombre est décroissant en raison d'une baisse des effectifs et d'une adhésion moins systématique lors de l'arrivée dans notre sphère professionnelle.

Aussi être présent à tous les niveaux de la carrière des personnels, quel que soit leur statut, et notamment lors de l'entrée dans l'administration est une nécessité.

Pratiquer un syndicalisme d'adhérentes et d'adhérents est exigeant, mais dans la période l'exigence, pour toutes et tous, doit guider nos pas.

Notre syndicat doit continuer partout :

- **d'informer** sur les évolutions des règles de gestion, des missions et structures, sur les valeurs et les engagements de notre syndicat, c'est une première étape vers l'adhésion.

- **D'accompagner** les agents dans leur démarche, leurs réflexions face à un système RH de plus en plus complexe, distancié car concentré sur des plateformes, c'est un enjeu majeur. Il permet à notre syndicat de faire vivre le lien de proximité, d'apporter des réponses techniques justes et pertinentes et aider ainsi les agentes et les agents dans leur choix. Pour nous, plus que jamais un agent bien renseigné, accompagné syndicalement, est un agent moins exposé aux injustices du système RH.

- **De défendre** les situations individuelles dans le cadre de l'intérêt général, cela doit être maintenu au plan local comme national, malgré une modification des instances et de leur champ de compétences.

- **De défendre collectivement** l'amélioration des conditions de travail.

- **D'agir collectivement** pour faire respecter les droits et en conquérir de nouveaux, c'est un enjeu majeur dans un environnement professionnel en mutation permanente et dans une période délétère.

Agir avec Solidaires, une nécessité pour la défense des agentes et des agents de la DGFiP

Le niveau Fonction publique via la DGAFP est de plus en plus prégnant dans le quotidien professionnel et personnel des agentes et des agents de la DGFiP. Aussi, notre organisation a renforcé l'équipe de la coordination Fonction publique de Solidaires et notre implication, car déterminante, à la commission Fonction publique, la commission conditions de travail, ou à des responsabilités telles que le CIAS. Cette implication doit pouvoir se traduire au niveau local avec la mise en place dans les Solidaires locaux des commissions locales « Fonction publique » afin d'avoir des informations montantes et descendantes et de travailler avec les structures syndicales locales « Fonction publique ».

Solidaires Finances Publiques, toujours présent près des agentes et des agents

Malgré un contexte sanitaire défavorable pour faire vivre une de nos valeurs, celle de la proximité, notre syndicat est resté présent, d'une manière ou d'une autre, auprès des agent.es. Ainsi, nous avons développé nos outils de communication et d'échanges à distance afin de garder du lien avec le réseau militant et les agentes et agents. Cela a été le cas par exemple dans les écoles, malgré des conditions parfois rendues difficiles. Les résultats des conseils de promotion pour l'année 2021/2022 en sont le reflet, notre syndicat demeure le 1er dans l'ensemble des établissements malgré une baisse du taux de participation qui doit nous alerter pour les élections professionnelles de décembre 2022.

La reconnaissance de notre syndicat comme syndicat technicien et crédible s'est faite par le nombre de sollicitations au Jury orange, ouvert aux candidats et candidates des concours pour les préparations aux oraux. Notre syndicat peut se féliciter d'avoir un taux de réussite de bon niveau.

De la même façon, notre organisation continue d'assurer par tous les moyens la défense individuelle des agentes et des agents. Solidaires Finances Publiques a réussi à imposer à l'administration de tenir un cadre collectif d'espace national, notamment pour l'examen des situations particulières au niveau national. Si cet acquis est valable au plan national, des combats restent à mener pour que sa déclinaison soit effective au niveau de chaque direction locale.

De plus le syndicat reste présent auprès des personnels en les aidant à établir leur demande de mutation, leurs recours dans le cadre des CAP restantes mais au-delà, dans le cadre d'audiences ou dans les CHS-CT pour ce qui concerne les conditions de travail. Solidaires Finances Publiques avec l'ensemble de ses élu.es au plan national comme local a continué d'agir pour que les droits et garanties soient respectés sans négliger aucun des personnels quel que soit leur statut, leur position. Cette marque de fabrique de notre syndicat ne s'amoindrit pas, elle s'est transformée pour répondre aux attentes des personnels dans un cadre nouveau de défense individuelle.

C'est cet attachement à la défense individuelle et collective qui a guidé nos pas pour contraindre l'administration à revoir son approche lors de certains mouvements de mutations et ce malgré l'absence de CAPN. L'accompagnement et la formation des élu.es et militant.es locaux n'ont pas faibli dans la période, bien au contraire. Nous maintenons l'idée qu'un militant ou une militante bien formé.e, bien informé.e est une garantie d'efficacité et de soutien pour les agentes et agents.

En matière de parcours de carrière, nous avons maintenu nos exigences pour renforcer le volume de promotions intra-catégorielles et inter-catégorielles. Lors des discussions avec le DG autour du protocole sur la reconnaissance de l'engagement des personnels, nous avons défendu la nécessité d'abonder les volumes de promotion. Les quelques avancées obtenues sont un 1er pas, mais elles sont pour nous insuffisantes et dans les mois à venir nous poursuivrons notre combat pour faire bouger les lignes et obtenir plus de promotions et ce à tous les niveaux catégoriels.

Notre syndicat a su, dans la période, prendre en compte la nouvelle organisation de travail : le télétravail. Il a été à la fois revendicatif concernant les moyens donnés aux télétravailleurs et télétravailleuses, tout en n'oubliant pas les agentes et les agents qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas être en télétravail. Ainsi, les principes du volontariat et de la réversibilité ont été portés et réitérés dans toutes les instances. Cependant, pour Solidaires Finances Publiques, cette nouvelle organisation du travail ne doit pas remettre en question les collectifs, chaque agente et agent doit appartenir à ce collectif et nul ne doit en être exclu. La place et le rôle de l'encadrement est majeur, face à cette nouvelle donne et nous revendiquons de leur donner de vrais moyens pour gérer ces collectifs hybrides.

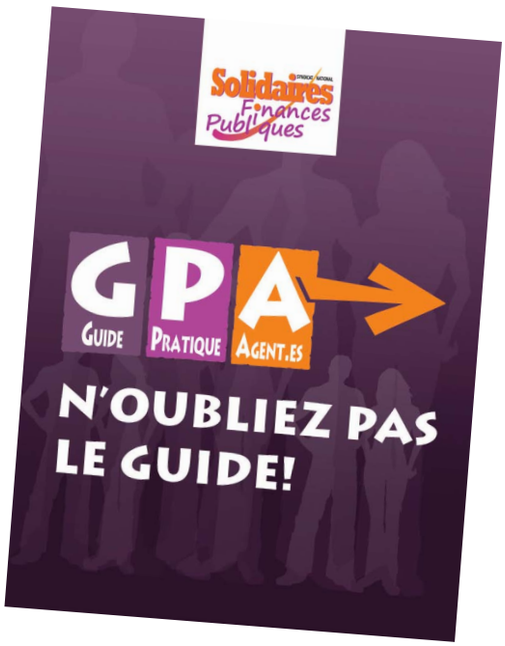

Ainsi, Solidaires Finances Publiques est resté et demeure un syndicat d'adhérent·es, toujours à l'écoute de ces derniers et dernières et au combat contre toutes les réformes qui désagrègent les droits et garanties et par ricochet le collectif de travail.

Dans ce cadre, notre organisation a publié sur son site le Guide Pratique de l'Agent.e (GPA) qui met à disposition de tous les adhérent.es l'ensemble des droits et garanties qui régissent leur carrière, la meilleure défense commençant par la connaissance de ces derniers.

La recherche de l'unité syndicale, indispensable à la construction des mobilisations

Les temps ont changé, les attaques violentes faites au monde salarié et au cas particulier à la Fonction publique et à la DGFiP nécessitent d'avoir une riposte unitaire et un mouvement syndical fort.

Aussi la construction de l'unité, dans le respect de chaque organisation, doit être un axe fort dans cette période où mobiliser reste complexe.

Solidaires Finances Publiques continuera d'agir dans ce sens sans renier ses revendications.

Faire vivre nos valeurs

L'unité et la cohérence nationale du syndicat, la technicité, la proximité, la solidarité avec toutes et tous, voilà notre niveau d'exigence pour les deux ans à venir. Pour y parvenir, le syndicat doit :

- **Redonner** un souffle à notre réseau militant en accueillant dans les meilleures conditions la nouvelle génération.
- **Informer**, par toutes les voies possibles, tout en privilégiant la présence physique et en s'adaptant aux nouvelles modalités de travail qu'est le télétravail.
- **Maintenir**, face aux volontés des pouvoirs publics de morceler, de fragmenter les repères nationaux, notre force de syndicat national, s'appuyant sur la complémentarité d'un niveau national fort et d'un large réseau sectionnaire de proximité.
- **Développer et renforcer** la formation syndicale au vu de l'évolution de notre environnement professionnel et institutionnel pour que notre technicité demeure reconnue.

Gagner les élections professionnelles dans un nouvel environnement institutionnel

Les enjeux des élections de décembre 2022 sont cruciaux car du taux de participation et du niveau des résultats obtenus par Solidaires Finances Publiques, Solidaires Finances et Solidaires Fonction Publique dépendra notre capacité à être des acteurs de transformation sociale de 1er plan. Alors que les pouvoirs publics ont tout fait pour réduire le champ syndical, à vouloir éloigner les agentes et les agents de leur représentantes, de leurs défenseurs, il nous appartient de redessiner les contours du dialogue social mais également de remettre notre action dans l'accompagnement et la défense de toutes et tous.

Afin de maintenir Solidaires Finances Publiques sur les rails de son histoire et de renforcer son combat au service de toutes et tous, priorité sera donnée à :

- Développer et renforcer notre présence dans tous les espaces de dialogue social, du CSA et sa formation spécialisée aux CAP nationales.
- Établir une stratégie de communication pour faire connaître notre syndicat et notre syndicalisme avec tous les outils de communication.
- Prendre toutes nos responsabilités notamment lors de négociations collectives. En effet la déclinaison de la loi de transformation de la fonction publique a mis en place le recours à la négociation à tous les niveaux dans un certain nombre de domaines. Il nous faudra être réactifs et responsables dans ce nouveau cadre de dialogue social sans se renier et sans avoir une position dogmatique.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est temps de gagner pour rompre avec ces idéologies qui favorisent les injustices, nous attaquent et nous méprisent !

Forts de l'expression du plus grand nombre, nous pourrons porter encore plus fort la voix de l'ensemble des personnels de la DGFiP à tous les niveaux !

Nous continuerons à pratiquer un syndicalisme d'adhérent.e.s de proximité, de transformation sociale en préservant nos valeurs, nos convictions, nos idéaux. Toutes et tous ensemble, résistons et conquérons de nouveaux droits !

Un autre monde est possible, mais pas sans l'engagement de nous toutes et tous !

Après la période que nous venons de traverser et pour faire face aux enjeux de celle qui s'ouvre à nous, l'unité de toutes et tous est plus que jamais indispensable. Nous devons refuser le confinement des valeurs qui ont et font encore sens en matière de service public, de travail en équipe, de proximité et de solidarité.

C'est dans l'unité la plus large possible, dans le respect de ses engagements historiques et fort d'un revendicatif construit au fil des congrès passés et présent que Solidaires Finances Publiques va poursuivre sa route, pour plus de justice et de solidarité, pour construire une société plus libre et plus fraternelle, pour améliorer les conditions de travail et le service public, pour redonner sens aux collectifs et pour que toutes et tous aient droits à la considération et à la dignité.

Pour Solidaires Finances Publiques il est temps de réenchanter nos luttes et nos vies !

Il est temps de changer le paradigme économique, social et environnemental et nous allons le faire ensemble, uni.e, motivé.e. et solidaires !

Solidaires Finances Publiques, le syndicat national s'est réinventé sans se renier

Après avoir relevé le défi d'un congrès « en attendant Biarritz » en décembre 2020 à 100 % en visio, le syndicat a su répondre aux nouvelles attentes du réseau.

Ainsi pour défier le contexte de la pandémie, il a organisé son premier débat live ouvert sur sa chaîne Youtube «L'I.A. au service du public?», le 24 juin 2021. Cette première a eu un écho favorable avec près de 100 personnes connectées en direct, et presque 900 vues aujourd'hui, chose qu'il aurait été matériellement impossible de réaliser dans un environnement traditionnel.

Dans le même temps, le syndicat met à disposition des régions et des sections des licences de visio pour que l'ensemble du réseau militant puisse continuer à échanger et débattre.

Pour répondre aux sollicitations multiples du réseau militant, notre syndicat a organisé les premiers « dredi » thématiques : le fonctionnement de Jackal, un retour sur les mutations, un premier rendez-vous sur les élections professionnelles de 2022, le paiement de la cotisation par carte bancaire en ligne…

Cette nouvelle modalité a reçu un engouement des sections au regard du nombre de participantes et participants.

Dans le cadre de son fonctionnement, nous avons ouvert la possibilité de tenir des Commissions nationales spécialisées en mode mixte, c'est-à-dire en présentiel et en distanciel. Cette nouvelle modalité a pour objectif de faciliter la participation et d'élargir le cercle des intervenant.es.

Par ailleurs, pour répondre à des attentes fortes, la possibilité de payer son adhésion en plusieurs fois par carte bleue a été donnée pour la campagne d'adhésion 2022.

L'implication des équipes militantes nationales et locales nécessite du temps militant, financé en grande partie par les droits syndicaux mais ces derniers sont rognés par les pouvoirs publics. Pour Solidaires Finances Publiques, l'engagement syndical est partie prenante de l'activité professionnelle, l'administration se doit de donner aux militantes et militants les moyens d'exercer leurs mandats et missions sans entrave et sans discrimination. Dans la période passée mais aussi pour celle qui s'ouvre, Solidaires Finances Publiques reste mobilisé pour défendre l'exercice du droit syndical et son financement en temps et en moyens, tout en modernisant et en optimisant au plan interne nos pratiques et approches militantes.

Ainsi, Solidaires Finances Publiques a relevé un grand nombre de défis en termes de fonctionnement par des innovations qui, on l'espère, permettront que notre syndicat continue son développement et son renforcement.

Ainsi la période écoulée a été intense et rude pour notre syndicat et les obstacles et défis nombreux.

Certes nous n'avons pas tout réussi et du chemin reste encore à faire pour que notre idéal de société voit le jour. Mais c'est avec détermination, conviction et combativité, que nous avons agi pendant ces 18 mois.

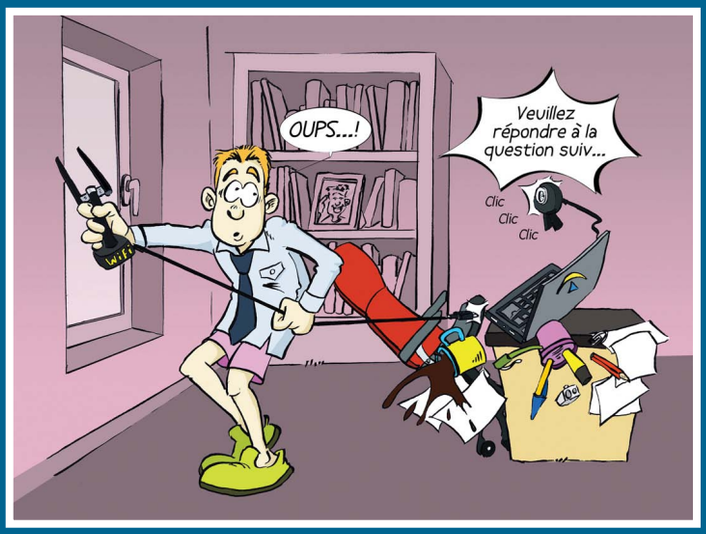

Ateliers...

Pour ce 33ème Congrés qui se tient à titre exceptionnel 18 mois après le dernier, le Conseil syndical, pour alléger quelque peu le travail d'amendements des sections, a fait le choix de ne pas organiser des commissions et de ne pas soumettre des projets de résolution revendicative. Seul le texte unique d'orientation intégrant le revendicatif est dès lors amendable. Aussi pour que la réflexion syndicale se poursuive, il a été décidé de mettre en place pendant cette semaine de Congrés 4 ateliers sur des focus particuliers en lien avec l'actualité. Les quatre focus portent sur Solidaires Finances Publiques face :
- au sujet de l'écologie et la fiscalité,
- à la question de la contractualisation,
- à la question des politiques d'accueil,
- à la dématérialisation des missions et des organisations de travail, la place et le rôle de l'intelligence artificielle.
Les ateliers sont un moment d'échange prospectif entre les délégué·es du Congrès et des intervenants extérieurs sur les différentes thématiques retenues. Ils feront l'objet d'une restitution non soumise au vote du Congrès. Ils traceront les principaux axes prospectifs permettant ainsi au Congrès d'arrêter les thèmes devant être renvoyés aux travaux de CNS (Commissions Nationales Spécialisées) dédiées. Celles-ci auront, par la suite, pour mission de tracer les pistes revendicatives pouvant être proposées au débat du 34ème Congrès. Afin de mener au mieux les débats, des fils conducteurs de chaque atelier ont été présentés et validés par le Conseil syndical.

Atelier 1 Solidaires Finances Publiques face au sujet de l'écologie et de la fiscalité.

Si la crise environnementale n'est plus à démontrer, la transition nécessaire, son financement et ses niveaux d'actions sont plus que jamais au cœur de l'actualité. Une évidence pour nous : il n'y aura pas de lutte réelle contre le réchauffement climatique et les pollutions diverses sans remise en cause du modèle actuel de production et de consommation. Et parce qu'elle ne doit laisser personne au bord de la route, c'est d'une bifurcation sociale et écologique dont nous avons besoin, vite !

Par essence, la crise écologique est mondiale et il apparaît important d'être au niveau du sujet, c'est-à-dire de le porter au niveau macro. Quel est son impact sur le travail et les travailleur·euses ?

Nous devons assumer une position syndicale sur quelle croissance ou quelle décroissance. En tout cas, une désescalade en matière de production et de consommation de produits polluants notamment semble indispensable et ce urgemment. Nous devons également réfléchir aux biens communs et à leur gestion, à quelle organisation du travail et quelle organisation de la société dans son ensemble.
Nous devons reprendre et porter le débat sur la fiscalité écologique mais également sur le sens et la portée de la dépense publique en matière de développement durable et d'appuis aux reconversions écologiques.
Quel rôle doit jouer la fiscalité écologique ? Doit-elle être seulement une fiscalité comportementale ? Quelle fiscalité punitive et quelle fiscalité incitative ?

Pour le moins, le premier pas serait une suppression de toutes les exonérations de taxes antiécologiques. Se pose ensuite la question de quels produits ou quelles pratiques sont à taxer. Doit-on remplacer le marché carbone par une fiscalité carbone ? Aller vers une taxe aux frontières de l'Union européenne ? Une taxe kilométrique exponentielle ?

Une autre proposition est de simplifier la fiscalité (suppression des niches notamment et abandon de la fiscalité incitative) et de réorienter l'investissement vers l'écologie. On peut en parier une meilleure efficacité face à un facteur temps devenant très serré. Bien évidemment, la transition écologique nécessite des fonds et notre revendicatif sur la justice fiscale et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales demeure.

Mais la fiscalité n'est qu'un outil et une fiscalité aussi verte soit-elle ne saurait répondre seule aux défis écologiques. Elle doit s'intégrer à une vision et des politiques écologiques. La question, face aux réalités de la crise écologique, de l'interdiction de certaines productions plutôt que d'incitations comportementales est également posée. Faut-il interdire les filières polluantes, et dans le cas où elles existent ailleurs, interdire leur consommation chez nous ?

Les aides aux entreprises doivent être conditionnées à la réduction des émissions de GES, à des critères sociaux et fiscaux (pas de présence dans les paradis fiscaux). Et plus globalement, les investissements publics doivent incorporer des critères écologiques. La dépense publique doit aller de pair avec un souci environnemental qui doit pondérer la politique du mieux-disant.

Afin de ne pas rester dans ce qui peut paraître une abstraction, nous devons expliquer en quoi la transformation de la société est nécessaire pour faire face aux défis écologiques et défendre les agents et les agentes pour obtenir dans ce contexte de meilleures conditions de travail et de vie.

L'écologie est transversale à toute question politique et doit également devenir une question transverse pour notre syndicat. Les préoccupations écologiques sont à porter quelles que soient les instances, la question doit notamment irriguer celle des budgets locaux.

La DGFiP ne réglera pas à elle seule la question mais doit y participer vraiment, pour le bien-être de ses agentes et agents. Nous devons défendre des services publics écoresponsables et nous devons aborder et revendiquer concrètement sur des sujets qui parlent au quotidien aux personnels, tels que les transports et la mobilité, la rénovation et la végétalisation des bâtiments, la question du numérique et de ses effets, mais aussi la restauration, les circuits courts, etc.

Les discours d'éco-responsabilité ne sont souvent rien de plus que du green-washing version administrative. Doit-on aller vers une professionnalisation de nos services sur la thématique du développement durable à l'aide de formations ? En effet, comment promouvoir les gestes écoresponsables sans compétences avérées ? Comment mener des travaux sans prise en compte de cette dimension ?

La bifurcation sociale et écologique dont nous avons besoin est un enjeu et il nous appartient collectivement d'être au rendez-vous de cette histoire. Nous aurons le plaisir d'évoquer l'ensemble de ces points avec Geneviève Azam (économiste).

Atelier 2 Solidaires Finances Publiques face à la question de la contractualisation.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a considérablement étendu la possibilité offerte à l'administration de recruter des agent·es contractuel·les de toutes catégories pour occuper des emplois permanents. Elle constitue une rupture historique et politique par rapport aux principes qui ont prévalu depuis l'instauration du statut général des fonctionnaires de 1946.

Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle a été utilisée avec succès à la Poste, à France-Télécom et aujourd'hui à la SNCF. A chaque fois le scénario est identique : ouverture d'une voie de recrutement concurrente du concours, avec dualisme des statuts de fonctionnaire et d'agent de droit commun, fin du recrutement par concours avec subsistance de statuts concurrents, fin du statut de fonctionnaire et dégradation généralisée des droits, garanties et conditions de travail des agent·es. Remise en cause définitive des missions de service public antérieurement assurées.

La lutte contre le principe du recrutement de contractuels s'inscrit donc à la fois dans la défense des missions de service public et des emplois de fonctionnaires. Elle doit s'accompagner d'une défense des droits des personnels recrutés selon ces modalités. Revendiquer les mêmes droits et garanties pour toutes et tous, c'est contribuer à renforcer les collectifs de travail en évitant d'opposer les un·es aux autres. C'est aussi une mesure de justice. par conséquent, cela pose la question de laisser s'installer des statuts différenciés avec des droits et garanties dépréciés pour une catégorie d'agent·es.

Cette présentation a pour objectif d'ouvrir le débat sur la stratégie et les revendications que Solidaires Finances Publiques doit porter sur le sujet.

Inscrire la lutte contre la contractualisation de la fonction publique dans la défense du service public

Le statut de fonctionnaire une garantie pour défendre le service public

L'agent contractuel est assujetti à certaines obligations qui découlent du statut général de la fonction publique. Le recours au statut contractuel traduit par ailleurs le passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois et la banalisation de l'emploi public et des missions exercées.

– ***Le recrutement contractuel un risque pour la neutralité du service public et l'indépendance des personnels.***
Le recrutement par concours garantit un accès égal aux emplois publics, indépendamment des convictions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales des candidat·es. Le recrutement contractuel, basé sur un recrutement «à la carte» rend illusoire le respect du principe d'égalité de tous les candidat·es au même poste.

– ***Le recrutement contractuel une inféodation au responsable de service.***
A la différence des titulaires dont l'évolution de carrière à l'ancienneté est garantie, il n'existe aucun principe équivalent pour les contractuel·les qui restent tributaires du chef de service s'agissant du renouvellement éventuel du contrat.

Le recrutement contractuel un risque de remise en cause des droits et conditions de travail des personnels titulaires

– ***L'atomisation des statuts un danger pour les collectifs et les conditions de travail.***
Des exemples tristement célèbres ont déjà démontré la difficulté de faire cohabiter des personnels aux statuts différents (ONP,…).

– ***Un obstacle supplémentaire au droit de mutation fonctionnel et géographique.***
La campagne de recrutement contractuel a ainsi permis de s'apercevoir que certaines directions avaient délibérément gelé des postes au mouvement pour ensuite les pourvoir par des recrutements contractuels.

Lutter pour l'égalité des droits des contractuels et des fonctionnaires, une exigence au service de l'ensemble du collectif des personnels de la DGFIP

Même travail, mêmes droits !

Les droits que nous avons progressivement conquis au bénéfice des agentes et des agents titulaires ne doivent-ils pouvoir s'appliquer à l'ensemble du collectif DGFIP?

– Une égalité d'organisation du temps de travail est-elle possible entre titulaires et contractuels ?
– Comment doivent être fixées les rémunérations des contractuel·les ?
– Quel droit à la formation des contractuel·les ?
– Quel droit à l'action sociale pour les contractuel·les ?
– Quel accès à un dispositif de préparation des concours ?
– Quelle représentation des agents contractuel·les ?
– Quelles garanties en cas de restructuration ?
– Quel droit à l'action sociale pour les contractuel·les ?

Résorber la précarité en évitant le dualisme statutaire

La résorption de l'emploi précaire passe donc nécessairement par la titularisation des agentes et des agents contractuels selon des modalités qui restent à débattre et à définir. Historiquement, des lois de « résorption de l'emploi précaire » intervenaient périodiquement avec des conditions plus ou moins restrictives, la loi Sauvadet en constituant le dernier avatar.

Faut-il revendiquer un dispositif de titularisation automatique au bout d'un certain délai, ou l'instauration d'un examen professionnel ? **Nous aurons le plaisir d'évoquer l'ensemble de ces points avec Patrick Loubet (SUD PTT).**

Atelier 3 Solidaires Finances Publiques face à la question des politiques d'accueil.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'accueil et la relation avec l'usager doivent être au centre des préoccupations des administrations publiques. Ainsi nous constatons depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années, un désengagement progressif des différentes administrations en la matière, au prétexte d'une montée en puissance de la numérisation et de la dématérialisation.

De nombreux services de l'État, comme les préfectures, ont quasiment supprimé toutes possibilités d'accueil au guichet pour nos concitoyens. D'autres administrations, telles que la CAF ou Pôle emploi, ont pris un chemin similaire, en poussant, de force, les administré.es à recourir à des contacts uniquement téléphoniques ou dématérialisés, et la DGFiP prend aujourd'hui la même voie...

Or Solidaires Finances Publiques a porté et continue de défendre une vision bien différente de ce que doit être un vrai service public. Pour nous, nul dogmatisme ou idéologie ne doit prévaloir en ce domaine, mais une vraie écoute pragmatique des besoins et des attentes de nos concitoyens. Et que nous disent-ils au quotidien ? Tout d'abord qu'ils souhaitent un service public de proximité, proche de chez eux, facilement accessible, ouvert et disponible. En second, qu'ils souhaitent pouvoir nous contacter autant que de besoin, et par les moyens de leur choix.

Il demeure donc indispensable que le service public s'adapte aux besoin et désir de la population et non le contraire, et nous ne pouvons ni être en accord, ni cautionner, cette vision réductrice et porteuse d'inégalités qu'est le recours systématique et obligatoire au tout numérique et à la dématérialisation.

Les conséquences aujourd'hui sur les services

En effet, outre l'illectronisme bien présent, il ne faut pas oublier qu'une partie importante de la population n'est pas à l'aise avec internet ou éprouve des difficultés dans ses démarches en ligne. Pour le Défenseur des droits, c'est près de 27 % de la population qui était dans ce cas en 2018. Il en est de même pour les publics les plus fragiles où une absence de contact physique et de liens sociaux de proximité peut être à la fois porteuse d'une forte anxiété et synonyme de perte ou d'abandon de droits.

Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de nier les apports et la souplesse que permettent les nouveaux moyens de communication et les possibilités ouvertes par les avancées techniques et par les technologies de communication récentes, tels que la messagerie internet ou le chat, mais de refuser et de combattre catégoriquement toute obligation, même insufflée ou induite, ayant pour but de «forcer» le contribuable à utiliser un canal dont il ne veut pas ou qu'il ne maîtrise pas.

Pour Solidaires Finances Publiques, nos concitoyen.nes doivent avant tout, avoir le choix du mode de communication avec les services publics, que ce soit via le téléphone, le mail, le chat ou la rencontre avec un agent public.

Or aujourd'hui, cette option lui est sciemment confisquée pour des raisons dogmatiques et budgétaires. Mise en place du Nouveau Réseau de Proximité à la DGFiP, restructurations de services, réduction des horaires d'ouverture, baisse des effectifs, obligation de prendre un rendez-vous, tout est fait pour conduire et diriger de manière « autoritaire » le contribuable vers un contact dit dématérialisé.

Afin d'avoir un vrai choix dans son mode de communication, le contribuable doit pouvoir trouver suffisamment de structures ouvertes disponibles dans le respect du droit des agents et agentes et de leurs conditions de travail, et en face de lui, suffisamment d'agentes et d'agents techniciens, formés, et susceptibles de lui répondre.

À ce titre, il apparaît que dans de très, et trop nombreux, territoires, beaucoup de services publics ne sont plus directement accessibles : ou parce qu'ils ont disparu depuis de très nombreuses années ou parce qu'ils n'ont tout simplement jamais existé.

Tout ceci concourt à la montée d'un sentiment d'abandon et de délaissement qui ne peut qu'accentuer une impression de déclassement social, ce délaissement et cet abandon participant à la montée de tous les extrémismes. Pour l'ensemble de ces raisons, il est donc indispensable de développer et de relancer la présence des services publics sur l'ensemble du territoire. Cette présence peut se faire de plusieurs façons : par l'ouverture ou le maintien territorial d'un réseau dense, propre à chaque administration (DGFiP par exemple), par la création de services mobiles, ou par la création de structures (une par canton ?) qui pourrait être mutualisée sur le plan immobilier entre différentes administrations. Il est donc utile de réfléchir à tout cela.

Et demain ?

Nous l'avons vu, ces dernières pourraient être créées dans des territoires aujourd'hui «désertifiés», à l'abandon ou défavorisés, afin que nos concitoyens trouvent en leur sein la possibilité d'échanger avec différentes administrations comme la DGFiP, la CAF, Pôle emploi… De même, le passage régulier de bus regroupant plusieurs administrations en son sein pourrait permettre de toucher un public âgé, rural dans des zones très faiblement peuplées.

Ces différentes structures, composées d'agents fonctionnaires travaillant exclusivement en propre pour leur administration, permettraient à nos concitoyens d'avoir un interlocuteur physique spécialisé sans avoir besoin d'aller à l'autre bout du département ou sans devoir passer exclusivement par un moyen dématérialisé. Bien évidemment, ces services ne doivent pas remplacer ou se substituer aux structures déjà existantes de chaque administration, mais doivent être un plus, là où aujourd'hui le vide s'est installé.

Le but étant encore une fois que nos concitoyens aient un vrai choix, libre, ouvert et éclairé sur la façon dont ils souhaitent contacter et venir à la rencontre des agents publics.

Nous aurons le plaisir d'évoquer l'ensemble de ces points avec Daniel Memain (SUD Pôle Emploi).

Atelier 4 Solidaires Finances Publiques face à la dématérialisation des missions et des organisations du travail, la place et le rôle de l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle, ou IA, occupe une place de plus en plus importante dans les politiques publiques. Les services publics et la DGFiP n'échappent pas à cet engouement des pouvoirs publics pour une technologie dite «disruptive et innovante».

Elle est présentée comme un moyen irréfutable de moderniser l'Action publique pour accroître son efficacité et améliorer le service public du citoyen mais aussi de ses agents.

Fer de lance de la politique de transformation numérique engagée par l'État, en 2021, à ce titre, la DGFiP se pose en fleuron de ces outils numériques en véritable laboratoire de ces technologies.

Du datamining opéré dans les missions du CF, au Foncier Innovant et l'entremise de Google, du chatbot sur l'espace des particuliers à l'automatisation du contrôle hiérarchisé de la dépense, sans oublier l'utilisation de l'IA pour les évaluations domaniales, les projets de ce type se multiplient et emportent avec elles leur lot d'opacité.

Si les nouvelles technologies ont pour partie permis d'améliorer les conditions d'exécution de certaines tâches rébarbatives, très chronophages, elles ont des effets souvent bien mal maîtrisés sur l'organisation du travail dans son ensemble.

Si notre organisation ne s'oppose pas de manière dogmatique aux nouveaux outils numériques, nous restons très vigilants sur les effets qu'ils peuvent avoir. En effet, nous combattons l'idée que le numérique puisse se substituer à l'humain et réaffirmons que la suppression massive des effectifs aura de lourdes conséquences sur l'exercice de nos missions, la proximité offerte aux usagers, les conditions de travail.

L'atelier veillera à déconstruire les discours technophiles conférant au développement des outils numériques et des intelligences artificielles le nouveau moyen idoine de réaliser des missions de service public.

Les éléments du débat pourraient être les suivants :
– l'accélération des outils numériques et les conséquences pour les agents et les services publics ;
– la neutralité du service public et les intérêts privés ;
– quelle souveraineté numérique et l'entremise de nombreux groupes privés dont les GAFAM dans nos missions de service public ;
– quelles sont les conséquences pour les conditions de travail des agentes et agents confrontés à une perte de sens du travail, une hyper spécialisation et un travail du clic ?
– est-ce qu'une dimension éthique à l'intelligence artificielle, sans mesure de l'impact politique de ces dispositifs, est possible ?
– comment lutter face à l'opacité de la DGFiP sur l'ensemble des Intelligences Artificielles ?
– peut-on mesurer l'efficacité réelle des technologies d'intelligence artificielle dans l'ensemble des sphères concernées dans notre administration ?
– les conséquences sur l'environnement ? (en lien avec l'atelier sur l'écologie ?).

Nous aurons le plaisir d'évoquer l'ensemble de ces points avec Romain Boucher, ex data scientist ayant dénoncé la supercherie de ces technologies et que nous avions eu la chance de recevoir lors de notre visio sur l'IA le 24 juin dernier.

Modifications statutaires et voeux présentés par les sections lors des AG 2021 soumis à l'avis des AG des sections en 2022

Avant, chaque Congrès, les assemblées générales sont appelées à se prononcer sur les propositions de modifications statutaires. Celles-ci ont été adoptées en 2021 par les sections et, conformément aux dispositions de l'article 40 de nos statuts, elles doivent toutes être présentées aux débats des AG 2022. Le Conseil syndical de décembre 2021 a été amené à donner son avis sur ces propositions.

Tout adhérent ou adhérente peut retrouver les textes actuels des statuts au lien suivant :
https://solidairesfinancespubliques.org/statuts.html
et l'intégralité des propositions de modifications statutaires ainsi que le tableau récapitulatif distribué lors du Conseil syndical de décembre 2021 sur le site dans la rubrique Congrès 2022.

Les propositions de modifications statutaires

1. Proposition de modification statutaire de l'article 3

Visant à clarifier que tout adhérent.e à jour de sa cotisation peut rejoindre un bureau de section et y exercer un mandat syndical.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Bureau national	Favorable	64	12	0
		Vote AG 2022			

2. Proposition de modification statutaire de l'article 5

Suppression dans cet article de la référence au grade de conservateur des hypothèques qui n'existe plus.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	Bureau national	Favorable	76	0	0
		Vote AG 2022			

3. Proposition de modification statutaire des articles 6, 8, 10, 12, 27, 33 et 34

Introduction dans les statuts du co-secrétariat qui est une réalité pour de nombreuses sections.

Par rapport à la modification statutaire initiale, le Conseil syndical avec l'accord des régions qui étaient à l'origine de la modification statutaire a apporté quelques précisions aux articles 10 et 12.

Article 10 :
Formulation initiale : Le vote par correspondance doit parvenir au secrétaire de section ou co-secrétaires de section au plus tard la veille de la réunion de la section.

Reformulation suite au Conseil syndical : le vote par correspondance doit parvenir au bureau de section au plus tard la veille de la réunion de la section.

Article 12 :
Formulation initiale : Aussitôt après l'élection des délégués, chaque secrétaire de section ou co-secrétaires de section adresse immédiatement au secrétaire général les noms des élus ...

Reformulation suite au Conseil syndical : Aussitôt après l'élection des délégués, chaque secrétaire de section ou l'un des co-secrétaires de section adresse immédiatement au secrétaire général les noms des élus

ARTICLES	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6, 8, 10, 12, 27, 33, 34	Sections 62, 59, DISI	Favorable	76	0	0
		Vote AG 2022			

4. Proposition de modification statutaire des articles 18 et 19

Cette proposition vise à instituer que les congrès puissent se tenir en présentiel et en distanciel lors de l'élection d'un nouveau ou nouvelle secrétaire général.e et entièrement en distanciel au congrès suivant.

ARTICLES	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18 et 19	Section 59	Défavorable	7	69	0
		Vote AG 2022			

5. Proposition de modification statutaire de l'article 18

Cette proposition vise à modifier la périodicité du congrès de deux à trois ans.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	Sections 02, 71	Défavorable	35	39	2
		Vote AG 2022			

6. Proposition de modification statutaire de l'article 23

Cette proposition vise à réduire au 2/3 de ses membres le nombre de voix du Bureau National.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	Sections 14, 50, 61	Défavorable	14	62	0
		Vote AG 2022			

7. Proposition de modification statutaire de l'article 26

Cette proposition vise à supprimer les CNS permanents et que chaque CNS désigne une personne chargée de faire un rapport au Conseil syndical suivant la tenue de la CNS.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	Sections 67 et DISI Est	Défavorable	8	66	2
		Vote AG 2022			

8. Proposition de modification statutaire de l'article 47

Cette proposition vise à supprimer cet article inappliqué dans les faits. Ainsi, cette suppression rend la réadhésion statutairement possible et ce sans rappel des arriérés de cotisation.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
47	Bureau national	Favorable	76	0	0
		Vote AG 2022			

Modifications statutaires...

9. Proposition de modification statutaire de l'article 50

Cette proposition vise à supprimer le terme hebdomadaire par journal dans l'article, l'Unité n'étant plus un hebdomadaire.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
50	Bureau national	Favorable	76	0	0
		Vote AG 2022			

10. Proposition de modification statutaire de l'article 51

Cette proposition vise à ajouter un paragraphe permettant d'exclure un adhérent d'un bureau de section.

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
51	Section 59	Défavorable	1	60	15
		Vote AG 2022			

Les voeux

11. Voeu du CLR ayant une incidence statutaire sur les articles 13, 17, 23 et 37

En séance, le CLR abandonne la référence (présente lors du vœu initial) à une fraction de 2 000 adhérent.es pour sa représentation au Conseil syndical. Le vœu du CLR présente deux demandes distinctes.

1ère demande : Le bureau du CLR désigne un représentant ou une représentante titulaire et un suppléant ou une suppléante au Conseil syndical avec droit de vote.

ARTICLES	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13, 17, 23, 37	CLR	Défavorable	13	60	3
		Vote AG 2022			

2ème demande : Remplacer le terme «observateurs au congrès» par «représentants ou représentantes sans droit de vote au congrès».

ARTICLE	PROPOSÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	CLR	Favorable	76	0	0
		Vote AG 2022			

Voeu n'ayant pas d'incidence statutaire

Le vœu du Vaucluse vise à rendre obligatoire dans les écrits du syndicat l'utilisation de l'écriture inclusive.

VOEU PRÉSENTÉ	AVIS DU CONSEIL SYNDICAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Vaucluse	Défavorable	4	72	0
	Vote AG 2022			

Règlement intérieur...

MISSION DU CONGRÈS

Article1 —
Le Congrès, organe directeur du Syndicat, a pour mission de discuter et de voter les différents rapports qui lui sont soumis par le Conseil Syndical et qui ont fait l'objet d'un examen au sein des assemblées générales. *Les rapports d'activité et d'orientation intégrant pour le dernier la partie revendicative, le rapport de trésorerie sont discutés et votés en séance plénière. L'intégralité des débats autour des contributions portées par les sections sur ces différents rapports ont lieu en séance plénière et ce préalablement au vote.*
Conformément à la modification statutaire votée au Congrès de Lorient en 2016, le Congrès de 2022 n'examinera pas les modifications statutaires strictement votées en AG.

COMMISSION D'ORGANISATION DES DÉBATS

Article 2 —
Le présent règlement intérieur est appliqué sous le contrôle d'une commission d'organisation des débats composée de cinq membres désignés suivant les dispositions de l'article 3 ci-après.
La commission est chargée de veiller au bon déroulement des travaux du Congrès. Elle arbitre souverainement à la majorité simple de ses membres tout litige lié à l'application du règlement intérieur dont elle est saisie par le président de séance.

Article 3 —
La commission d'organisation des débats est composée de deux membres de droit et de trois membres désignés au sein du Congrès. Les membres de droit sont : la conseillère syndicale régionale de la région où se déroule le Congrès (ou sa suppléante) qui aura les fonctions de présidente et, une ou un membre du Bureau national, désigné·e par la secrétaire générale.
Pour les autres membres, la présidente ou le président de la première séance au Congrès procède à un tirage au sort parmi les secrétaires de section présent·es au Congrès et ayant fait acte de candidature à son appel. A défaut de candidate ou de candidat, la ou le président de la première séance du Congrès procède à un tirage au sort parmi les secrétaires de section présents au Congrès.

TRAVAUX DES ATELIERS

Article 4 —
Les travaux des ateliers sont animés par un ou une camarade désigné parmi les membres du Conseil syndical ou parmi les secrétaires ou co-secrétaires de sections présents au Congrès ; elle ou il est secondé par les camarades du Bureau national en charge de la thématique mise en discussion. Sur proposition du Bureau national, le Conseil syndical désigne un intervenant extérieur au syndicat afin d'éclairer les débats sous un angle plus prospectif.
Les participantes et participants aux différents ateliers doivent se répartir entre eux de telle façon que leur nombre permette d'assurer un équilibre entre les différents thèmes mis en discussion. Les conseillers syndicaux régionaux doivent être attentifs à la bonne organisation de cette répartition.

Article 5 —
Les ateliers sont un moment d'échanges prospectifs sur les différentes thématiques. Ils ne font pas l'objet d'une pré-resolution de Congrès. Ils ne s'appuient pas sur des contributions votées en assemblée générale. Ne s'agissant pas de commissions revendicatives, les échanges menés dans les ateliers ne donnent pas lieu à une motion spécifique soumise au vote du Congrès.

Article 6 —
Les thèmes des ateliers ont été définis sur proposition du Bureau national au cours de l'année N-1. Chaque atelier fait l'objet, dans le journal d'avant-Congrès, d'une fiche introductive au débat sous forme de fil conducteur. Une restitution synthétique des travaux des ateliers est faite en séance plénière avant le vote sur l'orientation.

Article 7 —
Les axes de réflexion issus des ateliers permettront de définir, en sortie de Congrès, les CNS à mettre en œuvre d'ici le prochain Congrès pour nourrir, préciser et développer le revendicatif du syndicat.

DÉROULEMENT DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Article 8 —
Le Conseil syndical propose au Congrès les noms des présidentes et présidents de séance et les assesseures et assesseurs. Il veille au respect de la parité.
Le ou la président·e de séance dirige les débats et fait respecter l'ordre du jour dans les conditions fixées à l'article 10. Il se fait assister par une et un assesseur.es qu'il consulte en cas de besoin. La présidente ou le président de séance prend l'initiative de saisir la COD en cas de litige survenant en cours de séance plénière.

Article 9 —
A l'issue de la présentation par la secrétaire générale, le Congrès se saisit des débats sur l'activité, l'orientation et les axes revendicatifs intégrés au texte d'orientation.
Sur la base des amendements présentées par les sections et votées par les assemblées générales, les représentants des sections peuvent intervenir en séance plénière afin d'en exposer les motifs et de les défendre.
Le Congrès détermine sur la base du consensus, les éléments relatifs à l'orientation comprenant la partie revendicative illustrée notamment au travers des quatre focus revendicatifs, devant être intégrés à la résolution de congrès.

Article10 —
Les participantes et participants au Congrès, désirant intervenir en séance plénière, sur la base des travaux et vote de leurs assemblées générales, doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la présidente ou du président de séance, qui appelle à la tribune les intervenant·es dans leur ordre d'inscription.
La présidence de séance découpera la durée estimée du débat sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour du Congrès, entre l'ensemble des intervenantes et intervenants prévus.
Le temps de parole de chacune et chacun reste libre dans ce cadre préétabli. Il sera cependant fait appel à la bonne volonté de toutes et tous par le ou la président·e pour limiter les interventions au sujet débattu et éviter les redites.

VOTE DES DÉLÉGUÉ.ES

Article 11 —
Les délégué·es au Congrès représentant l'ensemble des adhérentes et des adhérents de l'organisation, le vote par mandat est dès lors le mode normal de scrutin.
Chaque délégation est dans l'obligation de voter.
La commission de contrôle, prévue par l'article 48 des statuts, avec l'aide de la trésorière nationale, établit le matériel de vote qui sera remis à l'ouverture des travaux du Congrès à chaque délégué·e statutaire. Ce matériel comportera les indications suivantes : section, nombre de cotisants et cotisantes, nombre de délégué·es, nombre de mandats conférés par l'assemblée générale sectionnaire.
Sauf application du dernier alinéa de l'article 20 des statuts, la délégation sectionnaire détient la totalité des mandats des adhérentes et adhérents à jour de leur cotisation à la date statutaire de fin des Assemblées Générales en année de Congrès, soit un mois avant son ouverture : au cas présent le 16 avril 2022.
La délégation sectionnaire est porteuse de la décision majoritaire de la section, à moins que celle-ci ait formulé expressément sa volonté de faire apparaître, au niveau de sa délégation, le résultat exact des votes des adhérentes et adhérents présent·es ou représenté·es à l'assemblée générale sectionnaire. Dans ce cas, la règle de la proportionnalité entre les votes exprimés à l'AG et le nombre total de mandats de la section est applicable.

Article 12 —
Les divers scrutins sont organisés par les présidentes et présidents de séance. Les dépouillements sont effectués, avec l'aide du pôle informatique du Secrétariat national, sous le contrôle de la COD. Les président·es de séance proclament les résultats des votes qui sont consignés au procès-verbal du Congrès.

Le présent règlement intérieur est établi dans un cadre d'organisation normal des travaux du Congrès de Biarritz 2022. En présence d'obligation sanitaire imposant au syndicat des adaptations organisationnelles, le Conseil syndical adaptera, au plus près de l'esprit du dit règlement intérieur, les ajustements nécessaires. Ces derniers viseront à la bonne organisation des débats et des votes.

Préparation et organisation du congrès...

Rappel des dispositions statutaires

CONGRÈS

Article 11 — Les sections peuvent tenir autant de réunions que l'exigent les circonstances. Elles se réunissent cependant au moins une fois par an, en assemblée générale des adhérents.
Chaque année de congrès, cette assemblée doit être réunie dans une période qui débute après la date de publication des rapports préparatoires et se termine 1 mois avant la date fixée pour le congrès.
Lors de cette assemblée générale, en possession de l'ordre du jour et des rapports qui seront soumis au Congrès les sections peuvent soumettre aux débats et aux votes de l'assemblée générale des motions, contributions, amendements relatifs aux rapports. L'assemblée générale peut également émettre des vœux conformément aux dispositions des articles 14 à 16 des présents statuts.
Après discussions et votes de ces propositions et/ou des rapports qui seront soumis au congrès, les sections :
– Procèdent à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à raison d'un délégué par cent adhérents, fraction de cent adhérents, le nombre d'adhérents à retenir étant la moyenne de cotisants de la section au titre de l'année du congrès et de celle qui précède.
– Lui confèrent pour chacune des questions à l'ordre du jour, à l'exception de celles concernant les propositions de modifications statutaires, mandat tel que définit à l'article 20 des statuts.
Le vote de l'assemblée générale sur les propositions de modifications statutaires définies à l'article 40 des présents statuts est souverain et s'impose à l'organisation. Le résultat de ce vote est exprimé en mandats dont le décompte s'effectue conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.
La réunion de l'assemblée générale des adhérents est également obligatoire préalablement :
– À la tenue d'un référendum organisé conformément aux dispositions de l'articles 41 des présents statuts.
– À la convocation d'un congrès extraordinaire.

Article 12 — Aussitôt après l'élection des délégués, chaque secrétaire de section adresse immédiatement au secrétaire général les noms des élus et indique le nombre de membres ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente ainsi que la nature des mandats confiés aux délégués. Les désaccords persistant entre ces indications et les documents détenus par le Secrétariat national sont tranchés souverainement par la commission de contrôle prévue à l'article 48 des présents statuts.

Article 18 — Le Syndicat tient tous les deux ans un congrès ordinaire dont la date et le lieu, fixés par le Conseil Syndical, sont publiés en même temps que l'ordre du jour, au moins un mois à l'avance.
Dans l'intervalle de deux congrès ordinaires, le Conseil Syndical peut convoquer un congrès extraordinaire.

Article 20 — Quelle que soit la nature impérative ou indicative des mandats dont la délégation est porteuse, le décompte de ceux-ci s'effectue, soit à partir du vote de l'assemblée générale, soit en faisant apparaître le résultat exact du vote des adhérents présents ou représentés à l'AG.
Dans ce cas, la règle de la proportionnalité entre les votes exprimés à l'assemblée générale et le nombre total de mandats de la section est applicable. Ces options doivent être expressément formulées par les sections à l'ouverture des débats de l'assemblée générale.
Les membres du Syndicat qui désirent voter personnellement au congrès doivent le faire connaître par écrit, au plus tard un mois avant le congrès, au secrétaire de leur section qui adressera la lettre au siège du Syndicat ; le nombre de mandats détenus par le délégué est réduit en conséquence.

Article 21 — A la clôture de chaque exercice, le congrès est chargé d'approuver les comptes et de procéder à l'affectation du résultat. Dans l'intervalle de deux congrès, il appartient au Conseil Syndical d'affecter le résultat en report à nouveau.

VOEUX

Article 14 — Ont le statut de vœux, les propositions émanant d'une ou plusieurs sections ou de l'assemblée générale du CLR et ayant ou pouvant avoir des conséquences statutaires.

Article 15 — Les sections syndicales peuvent, de leur propre initiative ou à la demande d'un adhérent qui l'aura préalablement soumis à la section dont il fait partie, émettre un vœu en vue de son examen par le congrès.
Le vœu ainsi formulé est débattu lors de l'assemblée générale statutaire prévue au premier alinéa de l'article 11 des présents statuts et qui se tient durant l'année civile précédant celle de la tenue d'un congrès ordinaire. Cette assemblée générale émet à son sujet un vote.
Le vœu est considéré comme ayant été adopté s'il recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans ce cas, chaque vœu donne lieu à un rapport séparé qui doit contenir :
– Un exposé succinct des motifs.
– L'énoncé exact du vœu soumis à l'AG.
– L'indication du nombre de suffrages exprimés pour et contre et du nombre d'abstentions.
Ce rapport est adressé au siège du syndicat et obligatoirement avant le 1er décembre de l'année. Le secrétariat national le transmet aux membres du conseil syndical dans les 15 jours qui suivent sa réception.
Les vœux émis par l'assemblée générale du CLR conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article 13 des statuts suivent les mêmes principes.

Article 16 — Tout vœu est soumis à l'avis du conseil syndical. Il est publié, avec mention des résultats de la délibération du conseil syndical, au journal présentant les rapports devant être examinés par le congrès.
Le congrès réuni en séance plénière se prononce sur le vœu à la majorité des deux tiers des mandats détenus par les délégués des sections au congrès.

Article 22 — Les débats au congrès sont organisés conformément aux dispositions d'un règlement que cette assemblée établit elle-même.

COMMISSION DE CONTROLE

Article 48 — Une commission de quatre membres élus par le congrès a pour mission de vérifier les comptes et de soumettre un rapport au congrès suivant. Ce rapport devra être déposé au siège du Syndicat un mois avant le congrès et tenu à la disposition de tout adhérent.
Les membres de la commission de contrôle participent de droit aux travaux du Conseil Syndical. Leurs fonctions sont incompatibles avec toutes autres responsabilités dans cette instance.

BUREAU NATIONAL

Article 27 — Le Bureau National est élu par le congrès, au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; il ne peut comporter ni moins de 20 ni plus de 30 membres.
Pour être valablement soumise au vote, toute liste revêtue de la signature des candidats doit être déposée avant l'ouverture du scrutin et comprendre des représentants de toutes les catégories actives du personnel de la DGFiP.
Hormis celle du Secrétaire Général, la répartition des fonctions entre les membres du Bureau peut être faite au sein de ce dernier, postérieurement à l'élection.
Le rôle du Bureau National est de veiller à l'application des décisions du congrès et du Conseil Syndical. Il coordonne en ce sens l'activité des sections syndicales et assure leur information.
Les membres du bureau national ne peuvent exercer de mandat politique national, qu'il s'agisse d'un mandat électif ou de responsabilités attribuées au sein des organismes directeurs des partis politiques. Nul membre ne peut se prévaloir de son adhésion ou de ses fonctions au sein de l'organisation, à des fins personnelles ou politiques, sans mandat.
Les fonctions de membre du Bureau National sont incompatibles avec celles de conseiller syndical régional ou de secrétaire de section. Une fois élu, tout membre du Bureau National doit abandonner son ou ses mandats précédents et de nouveaux titulaires sont désignés dans les conditions normales prévues par les statuts.

REVISION DES STATUTS

Article 40 — Les propositions de modifications statutaires peuvent émaner soit du conseil syndical, soit d'une ou plusieurs sections. Les sections qui souhaitent présenter une modification des statuts du syndicat doivent la soumettre, au cours de l'année qui précède celle de la tenue d'un congrès ordinaire du syndicat, au vote de l'assemblée générale des adhérents prévue à l'article 11 des présents statuts.
Toute proposition de modification des statuts est publiée au journal présentant les rapports au Congrès, revêtue de l'avis donné par le Conseil Syndical.
Elle est adoptée, à l'issue du vote des assemblées générales prévu à l'article 11 des présents statuts, si elle recueille les deux tiers des mandats détenus par l'ensemble des sections.

Préparation, discussion des pré-résolutions revendicatives et du projet d'orientation

PRÉPARATION ET DISCUSSION DES RAPPORTS SOUMIS AU CONGRÈS

Le congrès du syndicat est chargé, après ses débats internes et la tenue des assemblées générales statutaires, de se prononcer sur l'ensemble des rapports qui lui sont soumis : rapport d'activité et rapport d'orientation intégrant le revendicatif, rapport de trésorerie.

Les congressistes assistent également, en leur qualité d'adhérents, à l'assemblée générale de la Solidarité qui se déroule durant le congrès.

Les délégués des sections sont porteurs des mandats de leurs assemblées générales sur l'ensemble de ces rapports. C'est sur la base de ces mandats qu'ils interviennent au congrès.

Les ateliers du 33ème Congrès

Atelier n° 1 :
Solidaires Finances Publiques face au sujet de l'écologie et la fiscalité

Atelier n° 2 :
Solidaires Finances Publiques face à la question de la contractualisation

Atelier n° 3 :
Solidaires Finances Publiques face à la question des politiques d'accueil

Atelier n° 4 :
Solidaires Finances Publiques face à la dématérialisation des missions et des organisations du travail, la place et le rôle de l'intelligence artificiel

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT D'ORIENTATION INTEGRANT LE REVENDICATIF

Ils font l'objet d'une présentation distincte en séance plénière et dans le présent journal, ainsi que d'un vote séparé. Pour faciliter le travail des sections et des assemblées générales, les rapports d'activité et d'orientation intégrant ke revendicatif sont disponibles sur le site.

Les sections qui souhaitent porter des amendements sur le rapport d'orientation intégrant le revendicatif dans le cadre des débats du congrès, devront les présenter et les faire voter lors des AG statutaires.

Afin de faciliter le travail en séance plénière, tous les amendements présentés par les sections et votés en AG seront analysés en commission nationale spécialisée du conseil syndical. Cette commission émettra un avis consultatif sur chacun d'eux.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Elles sont présentées en AG sur la base du livret prévu à cet effet et soumises au vote souverain des adhérents présents ou représentés. Le ou la secrétaire doit indiquer le type de vote choisi (proportionnel ou majoritaire).A l'issue de l'AG, le ou la secrétaire fait remonter au bureau national les votes exprimés à l'AG.
Pour 2022, la date statutaire de fin des AG est fixée au 15 avril 2022.
Cette date échue, le BN organise autour des commissaires aux comptes et du président du Conseil Syndical, le recensement et le calcul des votes sur chaque modification statutaire. La publication des votes sera mise en ligne, au plus tard le 6 mai 2022.

MANDATS

Comme prévu à l'article 20 des statuts, la nature des mandats (indicatifs ou impératifs) valables pour les votes au congrès et le mode de calcul de leur décompte (proportionnel ou majoritaire valables pour les votes en AG sur les modifications statutaires et au congrès sur les textes soumis) devront impérativement et obligatoirement être indiqués avant le début de chaque AG, selon le choix des sections. Ces mandats pourront être différents selon les textes soumis au vote du Congrès.

Explications sur les modalités de vote

Pour l'application de l'article 11 des statuts et du règlement intérieur dudit congrès, il convient de retenir la notion de cotisantes et de cotisants de la section (nombre de cotisations encaissées dans la section l'année du congrès et l'année N-1). Pour le décompte des votes au congrès, la même notion de cotisants est utilisée, mais il faut la comprendre comme le nombre d'adhérentes et d'adhérents comptabilisé.es dans la section à la date statutaire de fin des AG.

EXPRESSION DE LA DECISION MAJORITAIRE D'UNE SECTION

Soit une section de 270 adhérents (moyenne des cotisations encaissées l'année du congrès : 270 et l'année N-1 : 250) : la section a droit à 3 délégués.

Au 14 novembre, la section compte 270 adhérents.C'est ce dernier chiffre qui va déterminer le nombre de mandats au congrès. L'AG a réuni 200 camarades qui ont voté par exemple le rapport d'activité par : 150 voix : POUR - 40 voix : CONTRE - 10 absentions.
A défaut de décision expresse de retenir un vote proportionnel, les délégués de la section sont porteurs de 270 mandats POUR.

RESPECT DU VOTE PROPORTIONNEL

Sur décision expresse, la section décide au cours de l'AG de faire apparaître les résultats réels du vote.
Dans l'exemple précédent, on obtient ainsi :
- 150 voix POUR, soit 75 % des présents,
- 40 voix : CONTRE, soit 20 %,
- 10 abstentions, soit 5 %.
Les pourcentages seront appliqués aux 270 mandats, soit : 202 voix : POUR - 54 voix : CONTRE - 14 abstentions.

Toujours mobilisé.es !

Solid'Actions

https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/actions/solid-actions.html